This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

No page.

~~B/E 3207 A.1~~
TNR 7032

LE LÉGAT

DE

LA VACHE A COLAS

DE SEDEGE

ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES.

DÉCLARATION.

« Chaque ouvrage appartient à son auteur-éditeur.
« La Compagnie entend dégager sa responsabilité col-
« lective des publications de ses membres. »

(*Extrait de l'article IV des Statuts.*)

JUSTIFICATION DU TIRAGE.

500 exemplaires sur papier ordinaire.
20 » sur papier Whatman.

N° 65

LE LÉGAT

DE LA

VACHE A COLAS

DE

SEDEGE

COMPLAINTE HUGUENOTE DU XVIe SIÈCLE

Précédée d'une Introduction

Et accompagnée d'une Glose d'Orléans

PAR

EMMANUEL VASSE

(DE CRÈTE)

PARIS

ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES

M DCCC LXVIII

INSTITUTE
UNIVERSITY
OF OXFORD
LIBRARY

INTRODUCTION.

Le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* des années 1858 et 1859, précédé par la *Correspondance littéraire* du 15 novembre 1856 et par le *Bulletin*, de 1853, des comités établis près le ministère de l'Instruction publique, a appelé l'attention de ses lecteurs sur une chanson « *dont le titre est célèbre, proverbial même* », LA VACHE A COLAS, et a demandé où l'on pourrait en trouver le texte. En réponse à cette question, M. R...y informa M. Ch. Read, Directeur du *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, qu'il ne s'agissait pas seulement d'une seule

chanson, mais que « *la Vache à Colas désigne tout un petit cycle populaire* » du XVIIe siècle, où catholiques et protestants « *déposèrent leurs rancunes* ». Il indique à l'appui un petit volume vendu par le libraire Techener, en 1857, et qui contient, parmi d'autres livrets composés pour la plupart de chansons protestantes publiées à Amsterdam et Middelbourg, de 1695 à 1702, quatre pièces relatives à notre sujet :

« 1° *Chanson fausse* (mensongère) *faite par un certain calomniateur touchant la Vache à Colas, laquelle il dit avoir été massacrée par les Huguenots dans leur presche, sur le chant :* Si vous n'être plus grand prestre.

Un ministre en une étable, etc.

« 2° *Réponse à la précédente ;*

« 3° *Le Légat de la Vache à Colas de Sedege* (sic) ;

« 4° *Complainte du pauvre Colas, touchant l'ingratitude de sa Vache*, etc. »

Je regrette de n'avoir pas eu connaissance en temps utile de la vente de ce recueil, que j'achèterais encore si je le rencontrais ; je crains qu'il n'ait été détruit, car de 1857 à 1864 compris le bulletin n'a pas publié ce cycle populaire, et de 1865 à 1868 il n'a pas été réédité par son propriétaire. Le texte semble donc avoir entiè-

rement disparu ; tout au moins, les chansons du cycle de la Vache à Colas sont si rares que personne ne sait les avoir, et que tout ce qu'on en connaît se réduit aux quatre titres communiqués par M. R...y.

J'ai eu la bonne fortune de trouver dans un recueil, *le Cabinet jésuitique*, l'une des quatre pièces ci-dessus, *le Légat de la Vache à Colas de Sedege*, laquelle est composée de XXI couplets de huit vers chacun ; elle y a été insérée à cause de deux strophes sur les jésuites. Destinée d'abord à faire partie de la *Bibliothèque des bibliophiles*, elle dut ensuite paraître dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, qui avait éveillé mon attention, et où c'était sa place; mais M. Ch. Read ayant cessé d'en diriger la publication, et le Bulletin ayant aussi cessé de paraître depuis 1865, cette pièce retourne à sa destination primitive, justifiée par la rareté et l'intérêt.

Le Légat de la Vache à Colas n'est pas la seule chanson, ou plutôt COMPLAINTE, car il s'agit d'une *chanson populaire sur un événement funèbre et d'une légende de dévotion* (*Dictionn. Fr.* de Littré), que j'extrairai du *Cabinet jésuitique*; je crois donc qu'on ne trouvera point déplacée la description de ce recueil.

Il se divise en trois parties sous un titre

commun : « *Le Cabinet jésuitique, contenant plu-* « *sieurs pièces très-curieuses des* (et contre les) « *R. Pères Jésuites ; avec un recueil des mys-* « *tères de l'Eglise romaine : le tout augmenté* « *dans cette seconde édition.* — A Cologne, chez Jean le Blanc, — 1682. (4 pp. de titre et préface et 184 pp.)

Et sous deux titres particuliers, pour les 2e et 3e parties :

1° « *Légende véritable de Jean le Blanc.* MDCLXXXII », — sans lieu d'impression, et avec une table, commune à la première et à la seconde partie (3 et 61 pp.);

2° « *Onguant pour la brulure, ou le secret pour empêcher les jésuites de bruler les livres.* — A Cologne, chez Pierre Marteau. — clɔ lɔ LXXXII. » (2 et 60 pp.)

Les trois parties ont le même format in-18, les mêmes caractères ont été employés, elles portent la même date : c'est une seconde édition. Les différences dans les noms (*Jean le Blanc* et *Pierre Marteau*) et dans l'impression de chacun des trois millésimes, sont superficielles : le nom de Jean le Blanc termine la *Légende véritable* sur les mystères de l'Église ; Pierre Marteau est, selon Bayle, un être imaginaire dont le nom se prête à la profession d'éditeur des libelles qui *martellent* la réputation des personnes en vue ;

et enfin le rapprochement des trois millésimes enseigne à les lire. D'ailleurs, une note manuscrite non signée, mais que, à en juger par l'écriture, je crois de M. Arthur Dinaux, le savant bibliophile, ou plutôt *philobible*, nous apprend que même le lieu d'impression est fictif :

« Il a été fait plusieurs éditions de ce libelle : « on connaît celle de *Cologne*, 1678, imprimée « en *Hollande comme celle-ci*. L'importance de « ce recueil satirique augmente ou diminue sui- « vant que la célèbre congrégation à laquelle il « se rapporte est plus ou moins en évidence. « Des exemplaires en ont été détruits ...»

Ce livre est rare, bien qu'il y en ait eu plusieurs éditions. A celles de 1678 et 1682, si j'ajoute l'édition de 1695 à 1702, j'aurai épuisé les renseignements bibliographiques positifs que je possède sur le cycle de la Vache à Colas. Les deux dernières furent provoquées : l'une, par la fameuse déclaration du Clergé de France, à quoi se réduisit le projet plusieurs fois exprimé de rompre avec Rome et d'établir un Patriarcat français : mesure qui eût écarté les embarras inextricables où nous sommes fourrés, sans condamner la foi candide des aïeux ; et l'autre, par la révocation de l'Édit de Nantes et les persécutions qui la suivirent, à quoi nous nous réacheminons tout doucement. Mais je serais étonné qu'il n'y en

eût pas de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, vers l'époque du siége de La Rochelle. Enfin il est hors de doute pour moi que *le Légat de la Vache à Colas* est antérieur à 1603, et que les deux couplets relatifs aux jésuites, et dont j'ai parlé ci-dessus, ont été interpolés vers cette époque. (V. la note du 6e couplet.)

En tête du *Cabinet jésuitique*, il y a une gravure rapportée qui représente un général des jésuites foulant sous sa patte de lion le manteau royal de Louis XIV. Ce souverain, sur qui il étend un bras en signe de protection, est agenouillé et suppliant. Sous l'autre bras, le général des jésuites tient un globe terrestre, une pancarte où l'on lit : *Secreta Regum*, et une tête qui ressemble, jusqu'à la mèche, ma foi ! à Napoléon Ier : je ne sais qui ce peut être. Accroupi derrière Louis XIV, le diable lui souffle dans l'oreille. Sur le second plan, à gauche, un jésuite officie, le chapeau sur la tête ; à droite, une femme est assise sur les genoux d'un jésuite qui lui prend le sein. Au fond, la scène représente des sauvages prosternés devant un jésuite.

Tout le monde n'est pas à même de consulter le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*; de toutes les bibliothèques publiques, je ne l'ai trouvé qu'à celle de la rue Richelieu, bien

qu'il intéresse tout les protestants et bien d'autres personnes. Je vais donc exposer dans cette introduction les détails qui se trouvent dans cette publication, sur les circonstances qui ont donné lieu au cycle de la Vache à Colas, et je renvoie à chaque couplet de la complainte que je réédite, les notes et commentaires qu'il provoque.

Depuis 1562, il y avait au hameau de Bionne, qui n'existe plus, mais qui prolongeait, au XVIe siècle, le faubourg Bourgogne, à l'est de la ville d'Orléans, un prêche très-renommé dans toute la province; et près de la maison de l'Orbette, au dit faubourg, demeurait un vigneron nommé Colas Pannier, lequel Pannier avait une Vache noire, bien connue sous le nom de Vache à Colas, et qu'il laissait paître librement autour de son habitation. C'étaient de bonnes gens dont on n'avait eu rien à dire encore. Ils avaient vécu jusqu'alors, comme au ventre de leur mère, occupés à vivoter et à bouloter, et ne pensant pas au delà. C'était quelque chose d'attendrissant, au milieu du désordre de l'époque, que cette communion primitive dans le repos. Pannier se mirait dans sa Vache noire, son orgueil; et sa Vache noire paissait le pré. Que d'heures heureuses ils avaient passées ainsi!... Mais, qui peut savoir à quelle renommée et à quelle fortune le Destin le réserve!... Et dire que l'initiative du

changement qui s'opéra dans leurs destinées vînt, non pas de l'homme, mais de la bête!... Ces réflexions sont bien naturelles.

Or, c'était pendant nos guerres de religion de la fin du XVIe siècle, entre 1562 et 1585, — la Vache noire à Colas, atteinte à sa manière du *vertigo* social, quitta son pâturage verdoyant, — je ne sais vraiment sous quelle influence sidérale de l'époque, — et s'en alla de son pied fendu à l'aventure, ruminant je ne sais quoi de religiosité et de politique. D'une bête, c'est à n'y pas croire; et cependant c'est la vérité, près d'Orléans. A mettre un sabot devant l'autre, elle parvint sans y penser, comme il arrive dans les grandes crises de la vie, au prêche de Bionne, où les Huguenots recueillis attendaient que l'inspiration leur suggérât quelque idée. On eût dit qu'ils se sentaient, eux aussi, au moment d'une grande crise. La nature, le prêche et la Vache noire à Colas étaient muets. J'avoue que je ne sais quel jour ça se passait. Les opinions sont partagées. On a dit un vendredi; c'est possible : c'est le jour consacré à la prière par les musulmanes; mais je demande qu'on me croie quand j'affirme que je n'y étais pas pour le savoir. Après avoir regardé à droite et à gauche, et ayant soufflé avec force contre terre, le sort en étant jeté, la Vache à Colas entra

dans le prêche comme dans une étable, sans s'annoncer. Grand fut l'émoi. Était-ce bien une Vache? N'est-ce pas plutôt le diable en personne sous l'un des déguisements qu'il affectionne? se demandaient les Huguenots. Grave question! Mais ils avaient vu déjà de trop près les Catholiques à l'œuvre pour avoir peur du diable et de sa séquelle. Ils quittent leurs places en tumulte, et chargent la bête; celle-ci, effarouchée et ne voyant pas d'issue, se rue tête baissée au milieu des bancs qui s'amoncellent autour d'elle et qui s'enchevêtrent dans ses jambes. Donnons cette satisfaction à la religion catholique : le diable n'était pas loin, puisque nous sommes au prêche, et que c'est surtout aux saints qu'il tend, dit-on, des panneaux. Ce qu'il y a de bon, c'est que les élus y tombent comme les camarades. A tout événement, les religionnaires étaient toujours armés, dans ces temps de troubles : dès lors, le diable les tint, et ne les lâcha plus. Transformés en *toreros,* ils tuent la Vache noire à Colas, qui accomplit catholiquement sa destinée en méritant la palme du martyre; mais les Calvinistes ne lui décernèrent que quelques feuilles de laurier-sauce : *sic transit gloria cœli!* Morte la bête, mort le venin : on dépèce l'animal dans le temple devenu boucherie, eton se partage ce qu'il avait de bon à manger;

l'on fait un trou, et l'on y enterre le reste. Maintenant, que chacun festoie; mais *motus!!!*

Où étais-tu, grand Colas! pendant que ta Vache noire poussait ses beuglements de détresse? Quel Pannier bas percé tu fais maintenant que tu ne sais pas ce qu'elle est devenue! Une Vache ne se perd pourtant pas dans une campagne comme une aiguille dans un tas de foin. Lamente-toi, grand veau! tu ne boiras plus de son lait, tu ne mangeras plus de son fromage arrosé de petit *ginguet*.....

Tâche! Si bête que paraisse un paysan, il est nativement, quand il s'agit de recouvrer son bien, d'une ténacité dont le bourgeois n'est pas capable. Pannier comprit bientôt qu'il n'apprendrait rien en questionnant: car tout le monde, même le paysan catholique, lui faisait cette charité de lui rire au nez et de le gouailler, si bien qu'il défrayait la veillée dans tout le pays; il se mit donc à chercher, à fureter, à écouter aux portes; et il y serait encore si la langue n'avait été donnée à la femme: c'est la boîte de Pandore, tout s'en échappe, hormis ses propres secrets. Fort de ses renseignements, il porta plainte au bailli d'Orléans, et qui était alors François de Balzac, Sr d'Antragues, gouverneur de cette ville, chargé d'assurer la sécurité des routes. Après avoir nié, puis s'être contredits,

confrontation faite, quelques choses qu'ils alléguassent, les Huguenots furent condamnés, la procédure ayant traîné longtemps, comme il se pratiquait alors, et ayant fait grand bruit, à payer à Colas Pannier le prix de sa Vache. En effet, ne s'en étaient-ils pas régalés? Tel est le fait, bien différent de ce que racontent le *Dictionnaire des Proverbes* de M. Quitard et le *Dictionnaire national* de M. Bescherelle aîné.

Arrivons au cycle. Les Huguenots eurent le tort de vouloir faire un repas à l'œil, et de nier qu'ils avaient tué la Vache à Colas. L'esprit de parti s'empara de ce détail de l'instruction; il accepta leurs dénégations pour véridiques, et en conclut logiquement que, puisqu'ils n'avaient pas tué ladite Vache, c'est qu'elle était une coreligionnaire qui avait l'habitude, en l'absence de son maître, de se rendre au prêche de Bionne pour y faire ses dévotions. Grande découverte! *Les Huguenots étaient donc de la religion de la Vache à Colas* et se réunissaient dans une étable pour prier: «*Un ministre dans une étable*» (1er vers de la 1re chanson). Tout cela ne manque pas de vraisemblance. Cette opinion acceptée, un loustic catholique fit une chanson où, sans avoir égard à la sentence de M. le bailli d'Orléans, il met sur le compte d'un calomniateur, pour mieux cribler de sarcasmes les Calvinistes, leurs aveux tardifs.

C'est ce qui résulte du titre de la première des quatre pièces ci-dessus. Il paraît que cette chanson est sanglante, car les Réformés y firent les trois réponses qui suivent. *Le Legat*, que je réédite, me paraît cependant rendre la monnaie de la pièce, peut-être même avec intérêt. Telle est donc l'origine de cette locution proverbiale injurieuse : *être de la religion de la Vache à Colas*, ou, elliptiquement, *être de la Vache à Colas*. Quant à celle de *sentir la Vache à Colas*, c'est une nuance de la précédente, destinée à désigner, dans ces temps d'intolérance, ceux en petit nombre qui, sans être Calvinistes, frayaient avec les Huguenots : pure question d'essence d'étable. Comme l'a remarqué l'un des correspondants du Bulletin, ce cycle est à la fois catholique et huguenot, anti-huguenot d'abord, puis anti-catholique. Pour son mérite littéraire, je ne peux parler que du *Légat :* il ne me semble pas si plat qu'on veut bien le dire ; on y remarque sans doute des négligences, mais il y en a dans les pièces les plus soignées du XVIe siècle.

Pour étouffer la plaisanterie insultante, — commentée, rimée, chantée — des Catholiques, les Protestants supposèrent que la vache à Colas était de la communion papiste, et que c'est pour les troubler qu'elle était venue à leur prêche, soit *proprio motu*, soit poussée par quelque cafard.

Mais cela n'avait pas de sel, et leurs dénégations devant le bailli d'Orléans les confondaient. La Vache à Colas personnifie, dans le *Légat*, la catholicité. Cette bête décède—d'une mort quelconque, — en léguant au clergé comme insignes et attributs catholiques ce que les Huguenots ont dédaigné de son corps. Chaque legs devient, aussi bien que chaque détail de la cérémonie funèbre, l'occasion d'une insulte au clergé et à la religion catholique; mais les Huguenots se gardent de paraître pour que ce soit une affaire purement papiste. Il convient d'ajouter que je ne veux point prendre parti.

Je ne m'explique pas bien sur quoi les érudits, après avoir admis que l'histoire de la Vache à Colas avait joui d'une grande célébrité durant les guerres de religion, se fondent pour dire qu'elle ne donna naissance à ce cycle que quand l'*apaisement gagnait toute la France,* EN 1605. Cette opinion ne s'accorde point avec la popularité dont jouissaient à cette époque, selon L'Estoile, les chansons catholiques sur ce sujet. Selon moi, elles ont été répandues d'un bout de la France à l'autre par les guerres de religion; c'est alors que les deux partis en présence y déposèrent l'expression de leurs rancunes inassouvies, de leur haine. Ces messieurs me paraissent avoir pris la date de leur interdiction pour celle de leur

composition. Les passages cités des livres de MM. Lottin et Vergnaud-Romagnesi sont contredits par les 6e, 7-16e et 20e couplets du *Légat*. Je reconnais d'ailleurs qu'ils ont travaillé sur les manuscrits de deux abbés, dont un Pataud, lesquels, selon les habitudes de leur milieu, ont cherché à supprimer les réponses des Huguenots, sans prendre garde que leurs assertions n'avaient plus alors même de vraisemblance.

Je suis encore obligé de contredire mes honorables devanciers qui pensent que la défense de chanter la partie catholique du cycle de la Vache à Colas, a eu pour effet de la propager. Pure plaisanterie : car tous les jours cette assertion est démentie par l'événement, même quand on s'attaque à un gouvernement contre lequel l'on n'a pas d'autres armes. Or, l'on ne s'attaquait point à Henri IV, qui s'était converti; et, de plus, l'on était assuré par l'ordonnance de septembre 1605 que, de façon ou d'autre, on ne resterait pas impuni, les Huguenots tuant alors bel et bien les virtuoses, d'abord pour se venger, puis afin de faire respecter l'ordonnance, et le gouvernement intervenant aussi de son côté pour réprimer par la corde : après cela, chantez!

J'exposerai, sous le vingtième couplet, comment je crois que le cycle de la Vache à Colas s'est éclipsé, et l'on a vu ci-dessus des détails

bibliographiques et historiques que je crois incomplets.

Il me reste à résumer ce qui se rattache indirectement à la Vache à Colas pour en faire en quelque sorte l'historique jusqu'à ce jour.

Au début du *Tasteur*, pièce rare et curieuse de 1612, il est dit : « On ne parle plus ni de Filou, ni de Robinette, ni du Charbonnier, ni enfin de la *Vache à Colas*, mais seulement du Tasteur, le capital ennemi du sexe féminin..... » Ainsi, à cette date, la vogue de notre cycle religieux commençait à se passer.

— La Place a raconté de travers une anecdote qui s'y rapporte. Il fait dire au comte de Gramont, un jour que le marquis de La Force se présentait devant Henri IV :

« Voici venir la Force,
« Qui vient à grande force
« Voir la Vache à Colas. »

Si catholique que fût Gramont, il ne se serait pas permis de traiter le roi de *Vache à Colas;* Henri IV, à qui Villeroy avait déjà fait la leçon qu'il devait agir en roi et se faire respecter comme tel, n'aurait pas ri de cette impertinence; et La Force, quoique huguenot, connaissait assez la cour, étant capitaine des gardes, pour ne pas arriver comme un fou. D'ailleurs, ce n'est pas sous le Béarnais, avant 1610, mais sous son suc-

cesseur, en 1615, hors de la présence du roi, que les deux rivaux évoquèrent le souvenir de la Vache à Colas. Le marquis de La Force venait de sauver la vie à Louis XIII, menacée par un taureau furieux; il n'était bruit que du courage qu'il avait déployé en tuant cet animal. Gramont, jaloux, se prit à dire :

« Le marquis de La Force
« A tué par sa force
« La grand'Vache à Colas,
« La la déri déra. »

Informé de cette mauvaise plaisanterie, le marquis, rencontrant son détracteur *dans l'antichambre* du roi, lui dit : « Je viens d'apprendre « que vous étiez poëte; eh bien! moi, je le suis « aussi. Vous avez fait ce couplet :

« Le marquis de La Force, etc.,

« moi, j'ai composé celui-ci sur le même air :

« Des cornes de la Vache
« Je fais faire un panache
« Pour Gramont que voilà,
« La la déri déra. »

« Et puis le marquis de La Force lui faisoit des « cornes avec les doigts, et finit par lui relever « le bout du nez. D'abord Gramont ne dit que : « *Pourpoint bas!* qui est le terme dont on se « servait quand on voulait se battre. » La reine

intervint; mais le duel eut lieu, et Gramont, blessé, dut rendre les armes et demander la vie. (Voir *Mém. du marquis de La Force*, publiés par M. de La Grange, — 1843.)

Enfin, cette locution proverbiale avait cessé d'avoir cours, quand elle reparut avec son ancienne acception dans le *libretto* de l'opéra-comique *le Pré aux Clercs*, par Planard : dialogue entre Nicette, l'aubergiste, et Mergy, gentilhomme béarnais.

Pour revenir à la complainte que je réédite, je m'excuserai de la longueur des notes et commentaires qui l'accompagnent, sur son obscurité. Je me suis efforcé de ne rien laisser passer sans l'avoir tiré au clair, et j'ai ajouté tous les faits qui m'ont paru devoir l'élucider. Tout cela n'est sans doute pas très-orthodoxe; mais le moyen de l'être en commentant les opinions et les passions huguenotes? J'ai dû me borner à les bien comprendre et à les rendre complétement, dans tout leur relief; peut-être reconnaîtra-t-on que j'y ai apporté quelque soin, et que j'ai remis incidemment en lumière quelques pièces rares.

Rééditant un ouvrage du XVe siècle, j'ai pensé que je devais, par l'impression, lui conserver le cachet elzévirien de l'époque : je ne pouvais m'adresser mieux, à cet égard, qu'à M. Jouaust, dont la maison se recommande chaque jour da-

vantage par la perfection de ses œuvres. Ayant remarqué que, dans la réédition des ouvrages anciens, on négligeait les points de repère, si soignés autrefois, j'ai terminé ce volume par une Table assez ample où les matières sont rangées selon la pagination, et j'ai placé un titre courant pour chaque couplet afin d'éviter, par cette innovation que l'étendue des Notes me paraît justifier, que le lecteur perdît son temps à feuilleter le volume.

EMMANUEL VASSE
(de Crète).

Paris, le 15 septembre 1868.

LE LÉGAT [1]

DE

LA VACHE A COLAS

DE SEDEGE [2]

I

O Pape et Cardinaux,
Archevesques et Evesques
Montés sur vos chevaux [3],
Et vous, Caphars [4] avecques [5],
Mettez les pieds à terre
Pour chanter *libera* [6]

1. Le mot *Légat* ne signifie pas ici que la Vache à Colas, revêtue d'un titre clérical princier, est en

Sur le tombeau funèbre 7
De la Vache à Colas.

ambassade près du roi très-chrétien, ou près de S. M. catholique, ou près de S. M. apostolique : il s'agit tout bonnement du testament (légat, de *legatum*) d'une vache catholique qui ne le cède point en jugement à l'ânesse biblique de Balaam, et qui n'a d'autre tort que de venir la seconde.

2. M. R... y fait suivre *de Sedege* de la remarque (*sic*). Que signifie en effet cette désignation? Le propriétaire de la vache ne s'appelait-il point *Pannier*? Selon moi, *de* est ici au lieu de *par* et désigne l'auteur de la complainte du Légat : il se nommait *Sedege*. Depuis la Renaissance, ces deux prépositions se suppléent souvent, et plus ou moins heureusement. (V. les *Discours d'apparat* d'Ant. Urceus Codrus.)

3. Arrivée du cortége à l'étable mortuaire. Si l'on a lu l'Introduction à cette complainte, l'on ne s'étonnera point que, la Vache à Colas personnifiant pour les Huguenots la catholicité, ou du moins la partie de la catholicité qui sert de vache à lait au clergé, le pape et sa suite mènent le deuil et tiennent les cordons du poêle de cette bête, d'autant plus qu'ils pouvaient faire leur deuil des contrées nouvellement émancipées.

4. « *Caphars, caphards*, de *caphardum*, nom latin « d'un vêtement mentionné au XIVe siècle dans les « Statuts de l'Université; celui ou celle qui, n'ayant pas « la dévotion, en affecte l'apparence, ou qui, l'ayant, « affecte les airs de la bigoterie. « Ce mot *caphard*,

« très-odieux, a été mis en usage par les Huguenots « pour dénigrer l'honneur de la prestrise. » (GARRASSE, *Recherches des recherches*, p. 718, dans LACURNE.) Extr. du *Dictionn. Fr.* de LITTRÉ. — Dans les colléges et lycées on appelle *caphard* le mouchard de ses camarades : c'est une sorte de vocation qui se manifeste de bonne heure. Dans les couvents, tous les moines et toutes les religieuses se mouchardaient les uns les autres, en vertu de leur vœu d'obéissance; et c'est en vue de ce contrôle de l'espèce monacale qu'ils allaient toujours deux par deux, tant elle avait paru vicieuse à ceux qui ont entrepris de la discipliner. Aux époques fréquentes de relâchement des mœurs des ordres monastiques, ce moyen de contrôle n'aboutit qu'à assurer la réussite des méfaits des religieux en les fortifiant d'un auxiliaire. C'était aussi l'opinion des Huguenots.

5. *Avecques*, ancienne forme de la préposition *avec*. Ce vers se paraphrase ainsi : Et vous, caphars, qui allez avec eux. — Après le haut clergé, le bas clergé, composé surtout des moines, des caphards.

6. *Libera*, mot par lequel commence une prière que le prêtre dit pour le mort, selon la liturgie catholique. C'est par le ou les premiers mots que l'on désigne, dans l'église romaine, les prières, décrétales, bulles et autres pièces dont on parle : *Unam sanctam*. — *In cœna Domini*, — *Unigenitus*, etc.

Toute cette complainte a pour but de montrer que le sarcasme d'être de la religion de la Vache à Colas s'applique aux Catholiques. Peu importe à quelle occasion elle a été composée; les Huguenots se garderont de dire ce qui l'a provoquée. L'antagonisme religieux est en lui-même une cause suffisante,

et il en explique la violence; ce sera, si l'on veut, une création spontanée. Elle est si bien coulée, que si nous ne savions d'ailleurs que c'est le parti catholique qui a le premier donné le sobriquet de Vache à Colas et ses variantes aux Huguenots, on croirait qu'ils n'ont jamais désigné que lui. Voilà pour la composition. Que si, cependant, le souvenir de la version primitive catholique venait à se conserver, eh bien! que prouve-t-elle? Ils ont tué un animal qui avait troublé leur prêche, de même qu'ils avaient saccagé l'église Saint-Médard, dont les cloches *baptisées* les avaient troublés au prêche des Patriarches, à Paris. Ils feront plus : à propos de cette vache abattue, ils traîneront aux Gémonies le clergé et le culte catholique. Bon pour le connétable *patenôtrier*, Anne de Montmorency, dont l'interminable carrière ne fut signalée que par l'exploit qui lui valut le surnom si glorieux de *capitaine Brise-bancs*, et pour ses coreligonnaires, d'être de la religion d'une vache, et de ce bœuf et de cet âne qui adorèrent les premiers, disent les Catholiques, le nouveau-né dans leur crèche embrenée! Tel est, si je ne me trompe, le terrain sur lequel les Huguenots se plaçaient avec une sorte de frénésie.

7. *Tombeau funèbre*, pléonasme; mais on ne saurait trop indiquer au début de cette complainte tout ce que le sujet a de sérieux et commande de recueillement.

Car en son testament
Elle a eu souvenance,
Pour son enterrement,
De faire une ordonnance
Que, suivant saint Grégoire,
L'on chantera tout bas,
Afin qu'en Purgatoire
Son âme n'aille pas [1].

1. L'âme d'une vache en purgatoire! Sarcasme sur la prétention du pape à régler toutes choses, hors de cette vie aussi bien que sur cette terre, et à l'adresse des Catholiques, qui, dans ce cas, ne se distingueraient pas des brutes. Le saint Grégoire en question est l'évêque de Rome, premier du nom (590-604), surnommé *le Grand*, auteur, entre autre ouvrages, du *Sacramentaire*, recueil de prières pour les messes et l'administration des sacrements, de l'*Antiphonaire* appelé *Grégorien*, recueil de règles pour chanter toutes sortes de matières de bréviaire, etc., etc. Il continua l'œuvre dévastatrice des Vandales sur les monuments et les écrits de l'antiquité, et remplaça ceux-ci par d'absurbes et mensongères légendes de saints; il se montra le vil adulateur de Phocas, usurpateur de la pourpre : on sait tout ce que cela

comporte. C'est lui qui, jalousant, par rivalité de métier, le patriarche œcuménique de Constantinople, Jean le Jeûneur, commença de soustraire à l'empire l'évêché de Rome, et qui jeta, par suite, les bases des prétentions des papes à la suprématie sur toute la terre, point de départ de leur infaillibilité. Ce n'est pas, en vérité, plus fondé, ni plus sacré que cela. D'après ce couplet, quand, autrefois, l'on voulait mourir catholiquement et n'avoir pas de contestation à la porte du paradis avec le concierge, pour jouir de suite de la béatitude, l'on faisait une ordonnance. Ça ne paraît donc pas plus difficile d'être admis au ciel que d'entrer au moulin; cependant le *Syndicat du pape Alexandre VII*, dont je prépare une nouvelle édition, nous assure que même les souverains pontifes, adulés de *Très-Saint-Père* ici-bas, ne trouvent pas dans saint Pierre un homme plus à la main que les portiers de nos garnis. L'idée de cette justice tardive est d'un esprit fort de la fin du XVIIe siècle, au lieu que notre complainte exprime l'opinion qui régnait au commencement de ce même siècle parmi les Catholiques. Quelle était l'ordonnance que l'on chantait tout bas? Était-elle en prose ou en vers? Pour répondre à ces questions, il suffit de rapprocher le titre de cette complainte : *Le Légat*, etc., du vers relatif au purgatoire. Autrefois, quand on ne léguait rien à Notre-Mère-Sainte-Église, on était damné; quand on disposait en sa faveur d'une partie seulement de la succession, on allait en purgatoire : la preuve qu'il en était ainsi et que les Huguenots y ont fait allusion, c'est que cette catholique bête qui devait tout à Pannier, le bonhomme, ne lui laisse rien. Qu'il lui pardonne ou non (troi-

sième couplet), elle lui échappe, et ne connaît plus que le clergé, lequel avait ses raisons pour élever ainsi ses ouailles, plus ou moins cornues, à la reconnaissance. Or, la Vache à Colas voulant, elle, entrer au paradis comme dans son étable, *pisse largement au bénitier* (Math. Regnier) : elle dispose en faveur du clergé de tout ce que les Hugnenots, ses meurtriers, ont dédaigné ou qu'ils n'ont pu emporter de son cadavre. C'est cette disposition ou ordonnance que le cortége clérical chantait en sourdine, selon saint Grégoire, qui l'avait décidé ainsi afin que le clergé eût le temps de faire main basse sur la succession et pour ménager une surprise aux héritiers naturels. On chantait cette prose comme celle de la messe d'après le livret *Ordo*, en élevant un peu et traînant le ton aux mots sacramentels de la disposition testamentaire.

Toutefois, elle croit
Que le Pape de Rome,
Du mal qu'elle avait fait
A Colas le bonhomme [1],
Rémission plénière
Lui donne à son trépas,
Comme très-clément père
De la Vache à Colas.

1. Quand on meurt dans le giron de Notre-Mère-Sainte-Église, on se confesse, autant qu'on peut, et l'on demande pardon à tous ceux auxquels on a pu faire du mal, même involontairement. Cet acte d'humilité, n'étant imposé qu'au moment de faire le plongeon, laisse les coudées franches aux Catholiques pendant toute leur vie. Quel mal notre bête avait-elle fait à Colas le bonhomme? Eh mais! quand on vit ensemble, il n'est pas qu'on ne se cause de fois à autre quelque chagrin. Il paraît, en effet, que Colas Pannier, ce bonhomme qui a donné lieu au proverbe : *Sot comme un panier!* qu'on doit dire : *Sot comme Pannier*, croyant que sa vache l'avait abandonné, tandis qu'elle fructifiait au corps de ses meurtriers, se lamenta pendant plusieurs jours, l'accusant d'oublier les soins qu'il lui avait prodigués depuis

son bas âge; sur quoi quelque Huguenot avisé composa la *Complainte du pauvre Colas, touchant l'ingratitude de sa vache*, sa bête noire, pièce qui fait partie de ce cycle poétique et populaire. Cette ruminante catholique comprend donc qu'elle a causé par son imprudence une peine poignante à son maître et coreligionnaire assoté, qui regrette en outre le prix qu'il en eût retiré lorsqu'elle aurait été bonne à abattre :

Oh! la brave (*a*) *Vache!*
La la deri dera.

(*a*) Au XVIe siècle, la génisse était appelée *taure* ou *brave*. Brave vache est donc un augmentatif comme *archi* dans *archevêque*, *archiduc*, et a le même sens que *triple-sot*, plus usité que *double-sot*, par application ironique de la Trinité à ce chef-d'œuvre de la création, l'Homme.

IV

Non obstant, pour monstrer
Sans aucune feintise,
Qu'on ne peut rencontrer,
En la romaine Eglise,
Beste d'un plus grand zèle,
En se voyant si bas :
« Qu'on prie » (ce dit-elle)
« Pour la Vache à Colas[1] ! »

1. La Vache noire à Colas s'était montrée zélée catholique en allant troubler, au prix de ses jours, les Huguenots dans leur prêche du bourg de Bionne. Cet acte de zèle a été laissé à dessein dans l'ombre pour ménager la modestie de l'héroïne; ses pareilles ne sont ni orgueilleuses, ni vaniteuses : il faut leur conserver leur naturel. Combien de ses coreligionnaires auraient cru avoir assez fait pour être sauvés! car, selon les idées du temps, une mort violente suffisait pour élever au rang de martyr et vouait à perpétuité les petits crevés catholiques à la béatitude. Mais elle veut, cette vache, rendre l'âme selon toutes les règles suivies par tout Catholique de la plus belle eau. Elle ne se contente pas d'une disposition testamentaire, de se confesser, de demander pardon à son prochain, de la rémission plénière du pape : elle

recommande encore à toute l'assistance de prier pour elle. C'était d'un grand exemple, venant d'une vache, pour les Catholiques ! et bien propre à déterminer les Huguenots à mourir dans les bras de la Sainte-Église romaine, illustrée par un tel confesseur !

V

« Pour solennellement
« Faire mes funérailles,
« Je laisse entièrement
« Mes boudins et tripailles [1]
« Au clergé de la France,
« Dont on fait si grand cas [2] !
« Pour avoir souvenance
« De la Vache à Colas.

1. Au milieu de sujets aussi édifiants que les derniers moments d'une vache, et ses pensées sur la vie éternelle, dont les Huguenots portent un témoignage d'autant plus authentique que, seuls témoins, il est plus empreint de catholicisme, occupons-nous de cuisine et méditons aussi sur cette importante matière pour tout bipède humain. Ici commence le détail des legs.

On voit, par le *Traité des Festins*, de Muret (Paris, 1682, in-8, ch. XIII, pp. 53 et 54), que dans l'antiquité, l'homme, à la suggestion de prêtres intéressés, crut complaisamment que dans la distribution des parties de la victime offerte en sacrifice, celles qui lui convenaient le plus comme nourriture

ıt précisément ce qui était désagréable aux
; qu'il les mit au régime des boudins et tri-
s, des reins, du foie, de la graisse et de la
e, et qu'il brûlait complétement tout cela pour
l'honneur de les empiffrer. Les prêtres rece-
.t, de leur côté, la poitrine, l'épaule (ou peut-
le côté) gauche de la victime, ainsi que ses mâ-
'es, symbole de leurs fonctions déprécatoires.
i pour qui l'on faisait cette momerie gardait
ste de la bête. Les dieux recevaient toujours
ème ration de rebut sur les animaux offerts en
tion des péchés; mais leurs ministres prenaient
le reste. Enfin, les *Lectisternia* étaient des
ifications pieuses où les dieux n'avaient même
besoin de serviettes, et qui ne profitaient qu'aux
es. Ainsi, sur trois sacrifices, le dévot était mys-
deux fois, la divinité une fois, et les ministres
religion faisaient bombance toujours. Évidem-
ceux-ci étaient, à Rome comme ailleurs, des
ics, et le culte, l'ordre de faits qu'ils exploi-
t.

ant succédé aux sacrificateurs antiques, aux-
s les Huguenots l'assimilent, le clergé catho-
, apostolique et romain aura été traité une fois
oins, dans une complainte chantée, hurlée par
la France, comme les faux dieux; il n'aura eu
les bas-morceaux, les rebuts et déchets : que
qui ont des oreilles entendent! Cette in-
on perce, cette revanche des dévots déniaisés
use d'un bout à l'autre de la pièce. Comment
s'accorde-t-il avec les couplets qui précèdent ?
ecteur a pu lire que les Huguenots, après avoir

tué l'héroïne des bêtes à cornes, l'avaient dépecée, puis s'étaient partagé ce qu'elle avait de bon à manger et s'en étaient régalés. Leur rebut, et ce qu'ils n'avaient pu emporter, avaient été jetés; mais cet immonde reliquat fut jugé digne d'être offert à des coreligionnaires en odeur de sainteté; seulement, pour rendre la chose plus piquante, c'est la Vache à Colas qui distribue elle-même ses reliques, lesquelles sont en effet tout ce que les réformés lui ont laissé. Les rois, les reines et les princes du sang de France léguaient leurs boudins et tripailles à quelque église et couvent qu'ils voulaient distinguer et honorer; à leur exemple, la bête à Colas donne royalement les siens, qui ne sont bons à rien comme nourriture,

Au clergé de la France!

2. *Dont on fait si grand cas!*

Autre sarcasme à l'adresse de sa sensualité gloutonne et de son ignorance crasse, deux choses qu'on est porté à associer chez les personnes avachies.

Voici deux sujets de disputes théologiques soutenues, sous Henri IV, par le P. Cotton, jésuite et confesseur de ce prince : « Est-il vrai que Dieu se trouve partout, qu'il remplit toutes choses par essence, présence et puissance; et conséquemment que sa divinité est réellement dedans le ventre des bêtes, chiens, rats, serpents, crapaux, voire dans l'essence des démons ?... »

« Notre-Seigneur vivant sur la terre n'était-il point sujet aux puces? Et le sang qui était dans le ventre des puces n'était-il pas uni au Verbe et le prix de notre rédemption?... » (*Bull. de l'Hist. du Protest. franç.*, tom. XIIe, pp. 285 et 286.)

Les Huguenots estimaient les talents militaires de François et de Henri de Guise et de quelques autres capitaines catholiques qui leur avaient été cependant si fatals; mais ils ne faisaient aucun cas du clergé, qui, à tous les degrés de la hiérarchie, s'était montré indigne depuis que, par la bévue de ce gros gars de François Ier, le Concordat l'avait rendu ultramontain, et qui ne dut de se soutenir et de triompher enfin qu'à l'emploi de moyens antichrétiens, la force des armes et la perfidie. Richelieu seulement prit, au XVIIe siècle, quelques mesures pour le réformer. De ce ministre date l'éclat du clergé français, qui s'abâtardit de nouveau quand il eut facilité, par la révocation de l'édit de Nantes, l'avénement des Jésuites à la toute-puissance. Un résultat si catholique est dû, entre autres, à ces deux volailles : l'Aigle de Meaux et le Cygne de Cambrai!

— Enfin, on remarquera l'à-propos aussi bien que la richesse de la rime de *tripailles* pour faire valoir les *funérailles* de ceux que les Huguenots blasonnaient du sobriquet de *Vaches à Colas*.

TAYLOR INST. OXFORD

VI

« Puis je veux, d'autre part,
« Que vous, les Jésuites,
« En ayez votre part;
« Et vous, Espagnolites [1],
« Je vous prie et reprie
« De ne r'allumer pas
« Le feu dans la patrie
« De la Vache à Colas[2].

1. Les Espagnolites n'étaient autres que les Jésuites, appelés aussi Loyolites, sobriquet dérivé non de *loyal*, mais de Loyola (Inigo de), leur fondateur espagnol : véritables *varium et mutabile genus*, Protées ou caméléons. Comme membres du clergé français, dont on fait tant de cas ! on les appelle Jésuites, sobriquet injurieux qui leur fut décerné dès qu'ils parurent; mais comme agents dévoués à l'Espagne dans nos guerres de religion, ils sont stigmatisés ici par le surnom d'Espagnolites. Voyez, à l'appui, le *Pater noster* des Jésuites, dédié au roi d'Espagne Philippe II, dans le *Cabinet jésuitique. Le Miroir du temps passé, à l'usage du présent, à tous bons PP. religieux et vrais catholiques non passionnez* (S. l., MDCXXV, in-12), dit de son côté :

« *La Transmontaine faction*
« *A fait, par subtil monopole,*

« *Du Manteau de la Religion*
« *Une Roupille* (*a*) *à l'espagnole.* »

On peut s'étonner qu'une bête catholique prie et reprie les Espagnolites de ne pas rallumer le feu dans sa patrie. C'est un trait de mœurs : la vache, animal domestique, est d'un naturel doux; et puis, ce n'est après tout qu'une bête qui exprime un sentiment gallican, dans lequel elle avait été jadis élevée, nourrie. Sans écho chez les agents de l'Espagne, cet appel est donc destiné à montrer qu'ils étaient au-dessous de la brute.

1. Je dirai au vingtième couplet à quelle époque remonte la composition de cette complainte. Je me borne ici à remarquer que ce sixième couplet n'a pu être composé de 1594 à 1604, période pendant laquelle l'ordre des Jésuites était banni pour l'attentat de Barrière; et que, s'il était contemporain de la complainte primitive, les Jésuites faisant partie du clergé de France, il n'était pas plus nécessaire de parler d'eux particulièrement que des autres ordres de moines pour un même legs de boudins et tripailles de vache. Je pense donc qu'il a été ajouté, en 1604, à propos du rappel des Jésuites, et pour leur adresser la prière ironique qui fait le principal objet du couplet. Cette opinion se trouve fortifiée par celui qui suit, où il est question du P. Cotton, jésuite, qui n'est en vue, comme confesseur de Henri IV, qu'à partir de 1604. Cette complainte est donc antérieure à 1594.

(*a*) *Roupille*, sorte de mante ou de manteau dont les Espagnols s'enveloppaient pour dormir.

VII (16) [1]

« A toi, Père Cotton [2],
« Je te donne ma langue,
« Pour aller vers Pluton [3]
« Achever ta harangue [4].
« Mes yeux je recommande
« A tous ces moines ras,
« Pour lire la légende [5]
« De la Vache à Colas.

1. Ce couplet est le seizième dans mon exemplaire; c'est ce que j'ai voulu indiquer en plaçant le second numéro d'ordre entre parenthèses. J'ai cru devoir réunir tout ce qui concerne les Jésuites. Ce déclassement paraîtra peut-être arbitraire; aussi bien le désordre des idées est le propre des gens dont l'écuyer commun achève degraisser les bottes (*a*). Il ne faut pas

(*a*) Cette métaphore n'a pas cessé d'être juste, bien que l'on ne fasse plus de longs parcours à cheval et que l'apparition d'un postillon puisse passer pour un miracle, parce que ce n'est ni cette manière de voyager, ni cette carrière qui l'ont fait naître. Avant l'invention des bottes l'on graissait avec les Saintes-Huiles la plante des pieds des moribonds auxquels l'on administrait l'Extrême-Onction : c'est un symbole emprunté aux usages des païens; mais l'absence de cette précaution ou cérémonie n'a jamais retardé la mort de personne.

cependant que cet état mental soit poussé trop loin, afin que les dernières volontés ne puissent être infirmées du chef du *de cujus*. Cette catholique bête était saine d'esprit; j'aurai encore occasion de le remarquer.

2. Cotton (Pierre), né à Néronde (Loire) en 1564, mort en 1626. Il entra dans l'ordre des Jésuites, et se distingua comme prédicateur. On peut lui faire honneur de la restauration des Jésuites en France par l'ascendant qu'il avait pris sur Henri IV :

Autant le Roi fait de pas,
Le Père Cotton l'accompagne;
Mais le bon Roi ne songe pas
Que le *fin Cotton vient d'Espagne*.

Grâce à ce confesseur, Ravaillac ne fit pas connaître ceux qui l'avaient poussé à assassiner ce prince; c'est-à-dire, d'après l'*Anti-Cotton*, Gontier, Hardi, Aubigné et même Cotton (*Dict. hist.* de Prosper Marchand, art. David Home, p. 307. In-fol.)

Ce Jésuite obtint de son pénitent, en 1605, la démolition de la pyramide de Jean Chatel, opération qui se fit la nuit, furtivement; il est probable qu'il sollicita aussi le roi de faire défendre de chanter *le Légat de la Vache à Colas*, injurieux pour le clergé et, en particulier, pour les Jésuites, qui, sans cela, en auraient, par charité monacale, fait des gorges chaudes : les derniers venus, les Loyolites jalousaient tous les autres ordres et le clergé séculier. (V. *Les Moines, comédie en musique, composée par les RR. PP. Jésuites, et représentée en leur maison de récréation, à Mont-Louis, devant feu le R. P. D. L. C.* [Révérend Père de la Chaise], *par les jeunes gens de*

leur Société. — A Berg-op-Zoom, MDCCIX. In-18.) Quant à la défense de chanter cette complainte, je n'ai à l'appui d'une intervention du P. Cotton aucune autorité du XVIIe siècle.

3. La position de ce Jésuite à la cour suffirait à le faire vouer au diable, ou à Pluton en poésie Viennet, par les Huguenots; mais il s'agit surtout ici d'un long grimoire de magie en 71 articles dressé par le confesseur de Henri IV. Ce casuiste voulait le soumettre au démon par l'intermédiaire d'une possédée, Adrienne de Fresne, qu'il devait interroger, et faire brûler ensuite suivant les us et coutumes de ses pareils. En voici le début, qui sera suivi de quelques-unes des questions de l'interrogatoire.

« Par les mérites de saint Pierre et de saint Paul, « apôtres (*b*), de sainte Prisque, vierge et martyre, « des saints Moyse et Ammon, soldats-martyrs; de « saint Anténogène, martyr et théologien; de saint « Volusien, évêque de Tours; de saint Léobard, re- « clus, et de sainte Liberate, vierge. — Tout ce que « Dieu veut que je sache touchant le roi et la reine, « touchant ceux qui demeurent à la cour..., touchant « ceux qui demeurent avec les princes, touchant « Laval..., touchant les moyens dont je dois me ser- « vir pour persuader avec efficace, et afin qu'il » (Henri IV) « s'abstienne de ses péchés..., ce qu'il » (le Diable) « veut qu'on dise à... du Jardin (*c*).; « qu'il me dise ce que je voudrais savoir sur

(*b*) Saint Paul n'a pas été apôtre. Le clergé ne connaît seulement pas l'*Histoire de l'Église;* c'est une ânerie que le T. S. P. rabâche à tout propos.

(*c*) *Du Jardin.* Serait-ce celui qui chercha à éventer le dernier projet contre la vie de Henri IV?

« le roi et M. de Rosny, ce que l'on peut espérer « de sa conversion; quels sont les protestants à la « cour les plus faciles à gagner...; ce qu'il sait de la « santé du roi, ce qui peut unir avec ce prince les « grands de ce royaume; comment on peut aider le « sieur de Verdun, et ce qui le fait agir, sur les « villes d'otage, sur Lesdiguières et sa conversion; « — touchant la guerre avec les Espagnols et les « Hérétiques; sur le voyage du Père général » (des Jésuites) « en Espagne..., ce qu'il est à propos de « faire pour établir une ferme paix avec les Espa- « gnols...; ce qui est cause que Genève a été si sou- « vent conservée;—touchant le voyage dans la Nou- « velle France; — quand les animaux ont bu dans « l'Arche de Noé; quels enfants de Dieu ont aimé « les filles des hommes; si le serpent a marché *sur* « *ses pieds* avant la chute d'Adam..., etc., etc. » (*Mémoires de Sully*, tom. VII, pag. 273 à 277. — 1767.)

4. Dans les idées du temps, on trouva très-étrange que ce ministre de Dieu s'adressât au génie du mal plutôt qu'à son maître; on en fit beaucoup de bruit, et cet agréable jeu de mots courut :

Longe a Jesu itis
Qui cum Jesuitis (*d*).

Vous qui êtes avec les Jésuites, vous allez loin de Jésus, et, pour le moment, vous n'êtes pas convié à un merveilleux dîner. Mon Dieu! ce n'est pas qu'une langue bien accommodée ne soit un manger passable, après le premier service que nous avons vu; mais ce mets n'est bien apprécié que des per-

(*d*) *Hist. de l'Église de France*, par l'abbé Guettée. 1856, 12 vol. in-8.

sonnes qui n'ont plus de dents et qui, pour cette raison, n'en disent point de mal. C'est un morceau peu nourrissant, sans doute parce qu'il a laissé échapper, dans l'expression des émotions de la bête, les esprits animaux, tamisés d'ailleurs par le cervelet (ancienne doctrine) : de sorte que l'animalité des diverses parties de la viande de boucherie étant proportionnée à la déperdition de ces esprits, la culotte du bœuf, par exemple, en sera pourvue abondamment, tandis que la cervelle de veau, plus légère, de fait, est une réfection de convalescent. C'était déjà l'opinion des anciens qui, à la fin de leurs repas, jetaient au feu la langue de quelque animal, en l'honneur de Mercure, le patron des gens qui font commerce de tout. (*Traité des Festins*, de Muret, ch. XXXII, p. 142 et 143). Par cette application des études classiques au R. P. jésuite Cotton, les Huguenots rappelaient en outre que ce sacrifice ne leur avait point fait perdre un seul coup de langue sur son grimoire magique à propos duquel on avait fait tant de bruit, et combien, en découvrant son *béjaune*, il avait divulgué à propos qu'une langue trop longue, telle que celle d'une vache, ne pouvait mieux figurer que pendue dans la bouche d'un très-cher frère de la Compagnie de Jésus, haranguant l'Esprit infernal pour en obtenir des secrets d'État, ou la solution de niaiseries. Et, de fait, le P. Cotton avait si bien sçu *charmer* Henri IV, que ce prince, objet du grimoire impertinent, ne chassa point le drôle. — Autant celui-là qu'un autre ! — Au fond, le Béarnais, qui ne manquait certes pas de courage sur le champ de bataille, avait besoin, comme son successeur, d'être surexcité par l'odeur de la poudre, le bruit de la

mêlée et une grande activité physique, pour dominer les émotions du danger. Il a avoué qu'il avait peur d'un ennemi invisible; et c'est à ce point, qu'il n'eut pas le jugement assez lucide pour comprendre qu'il se livrait à lui sans condition en se confiant à ses protestations, et qu'il lui échapperait en le proscrivant dans toute la France : *Quos perdere vult Jupiter, prius dementat;* il fut assassiné à l'instigation des Jésuites. Sa mort compromit, jusqu'à l'avénement définitif de Richelieu aux affaires, l'établissement de la dynastie des Bourbons; c'était donc jouer gros jeu, car l'on ne compte qu'un Richelieu en quatorze siècles de monarchie.

5. Passons du grave au doux, aux gros yeux inexpressifs de la Vache à Colas. Les poëtes en faisaient compliment à Junon, et la nymphe Io s'en parait dans son pâtis. Ce n'est pas sans un grain de coquetterie et sans une nuance de style délicatement huguenote qu'elle les donne, non à tous *les* moines ras, mais à tous *ces* moines ras (de la tête) comme le derrière pelé d'un singe. Le poëme macaronique *De bello huguenotico* (de Remy Belleau) — (Paris, 1574; 1650; in-4; — 1651, in-24) exprime ainsi la chose :

« *Et sine rasoüero raclantque lavantque coronas,*
« *Quam marquam vocitant, major quam bestia fecit.* »

Ils prétendaient judicieusement faire croire par là à l'excès de leurs travaux intellectuels, lesquels consistaient à brouter dans les idiots recueils de miracles appelés *Légendes*, des contes à dormir debout : tel que le diable se brûlant les doigts à tenir la chandelle à saint Dominique, ou tel que ce bon

compagnon qui mit cette condition à se donner au diable, que celui-ci lui enfilerait un chapelet de pets diphthongues : travail propre à donner à leur regard la fixité abêtie des yeux de la vache. Deux versions, l'une catholique, l'autre huguenote, ayant été composées sur les faits et gestes de la Vache à Colas, les Huguenots ont cherché à ravaler la première le plus possible en l'assimilant aux légendes et en la donnant en pâture à tous les moines ras; et on ne peut pousser le sarcasme plus loin que leur recommander de lire la version huguenote, *le Légat*, où les catholiques sont si malmenés. Quant aux yeux considérés comme mets, v. le couplet suivant 3.

Pour terminer sur ce point, qu'il me soit permis de remarquer que le splendide monument élevé à la langue française par M. Littré, cet érudit qui remplace avantageusement les bénédictins et que l'Académie a eu le bon esprit d'empêcher de s'encapuciner, — ne mentionne pas une acception du mot *Légende*, due aux Huguenots du XVIe siècle. La légende de la reine Catherine de Médicis ou de sainte Catherine, et celles du cardinal de Lorraine, Charles de Guise, et de domp Claude de Guise, ne peuvent être classées dans aucune des acceptions indiquées par ce savant : ce sont des biographies circonstanciées, intéressantes, qui ont tous les caractères de l'authenticité et auxquelles on ne peut reprocher, suivant Catherine de Médicis elle-même, que d'être incomplètes ; elles ont été baptisées *Légendes*, tant à cause de la catholicité des personnages qu'à cause des faits extraordinaires dont elles donnent la clef.

VIII (7) [1]

« Pour garnir le moustier, [2]
« Ma tête je libère [3]
« Pour faire un bénitier,
« Instrument de vicaire [4].
« En prenant l'eau bénite,
« Quelqu'un dira tout bas
« Une messe petite [5]
« Pour la Vache à Colas.

1. Je continuerai de placer, comme j'ai commencé au couplet précédent, les numéros de l'ordre dans lequel les couplets sont disposés dans mon exemplaire de la complainte, entre parenthèses et à côté des numéros de la série que j'ai cru devoir adopter pour rétablir l'ordre qu'ils devaient avoir en 1605.

2. *Moustier*, église, dans l'ancienne langue. (*Dictionn. fr.* de Littré.)

3. Je *libère*, délivre, je donne et lègue; de *libérer*, libéralité. Pas plus au XVIe siècle qu'aujourd'hui on ne mangeait de la tête de vache.

4. *Vicaire* ne désigne pas ici le suppléant du curé, auquel cas le bénitier serait l'instrument de celui-ci aussi bien que de celui-là. En latin on disait également *vicarius* de l'esclave acheté par un autre esclave pour l'aider sous ses ordres : il s'agit donc, dans ce vers, du serviteur d'un serviteur de Dieu, ou de l'en-

fant de chœur, qui accompagne le prêtre dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales et qui porte le bénitier, lequel lui est attribué ici comme instrument.

5. *Messe*, prière. On ne peut que réciter une très-courte prière pendant le temps qu'on prend de l'eau bénite, qu'on fait le signe du chrétien et la révérence.

IX (8)

« Cureur de vos sujets [1]
« Et toute la prestraille,
« Pour faire un aspergès
« Ma queue je vous baille [2];
« Mes tétins [3] aux nonnettes,
« Mignonnes des prélats,
« Je quitte, faisant feste
« Pour la Vache à Colas [4]

1. *Cureurs*, du latin *curare*, désigne, et les curés pour l'administration du culte, et les confesseurs dans le sens de nettoyeurs du cloaque des consciences, et les dignitaires de l'Église, lesquels, sous mille prétextes, dépouillaient leurs ouailles impuissantes de toutes leurs ressources pour leur appliquer la règle de pauvreté, dont ils se dispensaient :

Le Pape, les cardinaux,
Archevesques et évesques,

curaient la bourse de leurs ouailles ou sujets.

2. Les quatre premiers vers complètent le sens du couplet précédent, et l'outillage de la cérémonie de l'aspergès, lequel étant commémoratif du baptême se

fait d'une manière générale. Le mot *cureur*, avec ses différentes acceptions; — la tête cornue de la vache, sanglante et privée de ses yeux, tête qui sert de bénitier dans les mains de l'enfant de chœur; — cette queue, toujours malpropre et bréneuse à chasser les mouches du derrière de la vache, et qu'on voit en guise de goupillon entre les mains du clergé de tous les degrés :

Unctos escoriant digitos, merdantque Brevierum (*a*) ;

— les ouailles aspergées de cette eau mélangée de toutes sortes d'ordures : tout cela forme un tableau aussi ragoûtant et bien senti qu'édifiant; on le dirait extrait des *Odeurs de Paris*, s'il ne s'agissait ici des *Parfums de Rome*. Cette parodie est une réponse à celles dont le clergé catholique et ses ouailles vilipendaient le culte discident. — Ah! pour insulter à nos croyances, vous dites que nous sommes de la religion de la Vache à Colas : eh bien! voici de l'eau lustrale!... — Ça coule de source. D'Aubigné raconte (Hist. I, 43) : « Ilz jettent sur les testes des auditeurs « une eau lustralle meslée de *sang*, laict et *fumier*. » Et pourquoi les Réformés témoigneraient-ils plus de respect que les Catholiques? On lit dans *les Tragiques* (liv. II) du même écrivain :

« *Qu'il (Henri III) use d'eau lustrale, il la boit, la consomme*
« *En clystères infects; il fait venir de Rome*
« *Les cierges, les agnus, que le pape fournit;*
« *Bouche tous ses conduits d'un charmé grain-bénit* (*b*). »

(*a*) Poema macar. de bello Huguenotico. Déjà cité.

(*b*) *Diction. crit. hist.* de Prosper Marchand, article HERMAPHRODITES.

3. Des tétins de vache aux nonnettes, peste ! Ça promet de beaux pis à celles qui n'en jouissaient pas déjà ; car les mamelons s'allongent et grossissent par le sucement, qui produit, par corrélation d'organes, une jouissance chez la femme et la vierge. Le couplet s'arrête aux bagatelles de la porte, moins peut-être par discrétion que pour imiter la réserve forcée des prélats retombés en enfance. Laissons-les donc faisant fête pour la Vache à Colas, non sur les genoux de l'Église, mais la bouche pleine des tétins de l'Église : mœurs attribuées par les Huguenots aux dignitaires de l'Église catholique et romaine.

Ce genre de privautés n'était pas nouveau : la légende des *Aventures de la Madona et de François d'Assise* (c) contient aussi le récit des galanteries de la Très-Sainte Vierge avec saint Dominique et d'autres Dominicains (ch. VI, pp. 50 et suiv.). Ces galanteries me paraissent être antérieures aux *Aventures*, et avoir été imaginées au XIIIe siècle, lorsque les Franciscains répandirent l'*Évangile éternel* de leur façon, plus connu sous le titre d'*Al-Koran des Cordeliers*, pour montrer que les Jacobins avaient part aussi aux faveurs célestes. Selon Alain de la Roche, dominicain (p. 52), la divine amante reçut saint Dominique, l'inventeur du *Rosaire*, dans « son sein vir-« ginal, le baisa tendrement et amoureusement, et, « se découvrant ensuite le sein et les mamelles, elle « lui donna à teter de son lait. » Une illustration les représente debout, embrassés, et saint Dominique, la bouche collée sur le teton droit de la Sainte Vierge,

(c) Amsterdam, 1701 ; in-8, 2e édit. avec une grav. — Autre édit., Amsterdam, 1745 ; pet. in-8.

paraît lui en presser le mamelon entre les lèvres. Tout cela excite l'indignation de l'auteur, M. Renoult, ci-devant prédicateur en l'Église romaine et à présent (1701) ministre du saint Évangile, et la bile de Jurieu, autre ministre protestant, auxquels deux il n'a manqué, comme à bien d'autres, que la foi pour être de parfaits catholiques : observation plus profonde que naïve.

En poursuivant mes recherches, j'ai trouvé dans la *Bibliothèque bibliophilo-facétieuse* des frères Gébéodé (*d*), le *portrait de la comtesse Cocagne*, extrait du *Zombi* (Esprit) *du Grand Pérou* (par Corneille Blessebois), — (aux Antilles, 1697; in-18). J'en extrais les vers qui rappellent notre couplet et le commentent :

« *Je méprise son sein, je le trouve mal fait,*
« *Il ne consiste plus* (*e*), *son enflure est mollette,*
« Il distille la gouttelette;
« *C'est un bien de ménage où l'on puise à souhait.*
« *C'est pourquoi le marquis du Grand Pérou la traite*
« Comme on traite une vache à lait. »

Enfin, il paraît que, au milieu de la lutte de juillet 1830, le palais de l'archevêché, à Paris, fut quelque peu mis sens dessus dessous. Une brochure (*f*) qui

(*d*) Deuxième publication, 1854, pet. in-8, p. 124 et 125.

(*e*) Il n'a plus de consistance, il n'est plus ferme.

(*f*) « *La chemise de femme et correspondance galante trouvées dans l'oratoire de l'archevêque de Paris*, par un séminariste qui a jeté le froc aux orties. — Prix, 10 sols. — Paris, J. Lefebvre et Cie, rue des Grands-Augustins, n° 18, août 1830, br. in-8 de 16 p. » On n'est jamais trahi que par les siens, réflexion on ne peut pas plus naïve.

parut le mois suivant raconte qu'on trouva dans la commode de la chambre à coucher de l'archevêque une chemise de femme, non marquée, mais parfumée, et de la plus fine batiste (p. 7); et dans un tiroir du secrétaire, les restes, échappés à la rivière, d'une correspondance galante avec une femme mariée, qui s'appelait de son petit nom Athénaïs. A la honne heure !

« *Rien n'est beau que le* grec, *le* grec *seul est aimable*, »

surtout pour un académicien-prélat (*g*) qui s'émancipe. D'un des fragments de brouillon j'extrais ce passage (p. 9), dont un mot confirme mon commentaire de notre couplet : « ... Oh! si vous con-
« naissiez les désirs qui me dévorent! si vous pou-
« viez un seul instant pénétrer dans ce pauvre cœur,
« brisé, torturé, en proie à toutes les angoisses,
« vous auriez sans doute pitié de lui... Vous me
« parlez de mes *cheveux blancs*, de mon carac-
« tère. — Barbare, vous imaginez-vous que l'âge ait
« en moi étouffé la nature, que je ne sente plus (*h*)... »
Voilà une femme qui a exprimé la crainte qu'il restât en route et qui, n'étant pas nonnette et contrainte par le vœu d'obéissance, n'entend pas se contenter de moins que ce qui est dû à sa jeunesse, à ses forces et à ses charmants trésors. Elle se rendit cependant sur ces protestations d'une classique vigueur d'académie, sauf à regretter, mais trop tard, d'avoir cédé. D'un autre côté, son partener, victime peut-

(*g*) Depuis 1824 M. Quelen était de l'Académie française.

(*h*) Né en 1778, l'archevêque de Paris avait, en 1830, cinquante-deux ans.

être d'un entêtement par trop breton, est mort en 1839, à un âge peu avancé, soixante et un ans. — On a maintenant un historique de la question soulevée par notre couplet.

4. Inutile sans doute de dire qu'*on ne mange pas* les tétins de vache : c'est toujours le menu de viande creuse dont les réformés se divertissent.

X (9)

« Aux Capucins crottés[1]
« Mes oreilles présente,
« Pour mettre aux deux côtés
« De leur tête ignorante[2];
« Aux Cordeliers j'ordonne,
« Ne les oubliant pas,
« Que la corde on leur donne
« De la Vache à Colas[3].

1. Les capucins sont des moines réformés de l'ordre de François d'Assise. Ils furent fondés, en 1500, par Jean Guadelupe. D'une rare malpropreté, ils allaient les pieds nus et portaient le froc à cru. Les vaches aussi n'étaient point pansées autrefois, et la désignation de capucins crottés est un ressouvenir du commun genre de vie de la catholique bête à Colas, *in extremis*, et des *Frater*. Ils faisaient vœu de pauvreté pour vivre à ne rien faire, aux dépens d'autrui.

2. De tous les ordres de moines, c'était peut-être le plus ignare. Les capucins n'étaient occupés que de leur barbe, pour laquelle ils poussaient la vénération jusqu'au fanatisme, jusqu'au sacrilége, ayant lutté même contre le pape pour la conserver. De si hautes préoccupations méritaient

bien, pour récompense, que leur tête, toujours découverte, fût décorée des oreilles d'une vache, animal presque aussi ignorant qu'eux.

3. Les cordeliers, autre espèce monacale, disciplinée, en 1212, par François d'Assise (canonisé en 1228). — Comme les capucins, ils faisaient vœu de pauvreté, et s'étaient partagé la France en huit provinces. Ils avaient les pieds nus dans des socles de bois découverts et portaient le froc à cru. On ne saurait dire s'ils étaient plus propres et plus instruits que leurs puînés; mais ils étaient bien aussi infatués de leur capuchon que ceux-là de leur barbe. La corde dont ils se ceignaient le corps jouait un grand rôle parmi eux. Cette souventrière leur servait, par exemple, à attirer les âmes féminines, car elle avait le don d'assurer leur salut. C'est une idée subtile, digne de leur oracle séraphique, Bonaventure, canonisé en 1274; mais elle date de leur fondateur. Cette manière de pêcher à la ligne eut beaucoup de succès; de sorte que cet ordre se distingua de bonne heure par le relâchement de ses mœurs. Parmi les ouvrages non apocryphes, l'Église compte l'*Al-Koran des Cordeliers, ou Parallèle des faits et gestes de François d'Assise et de ceux de Jésus-Christ*, d'après lequel celui-ci n'est qu'un petit garçon auprès de l'autre. Ce livre, composé par les cordeliers, eût amené leur suppression, si le vicaire de J.-C., Alexandre IV, n'avait préféré ravaler la Sorbonne gallicane et chrétienne au-dessous de ces mendiants blasphémateurs (*a*). Comparés ici à

(*a*) *De periculis novissimorum temporum*, par Guillaume de Saint-Amour.—In-4°.

animaux, ces moines sont conduits par leur règle nme par une corde; et si l'on considère la dérche lourde, embarrassée et la tête baissée et enuchonnée des cordeliers, rien ne manquait à la semblance. Comme je l'ai annoncé ci-dessus, la :he à Colas lègue, avec beaucoup de présence sprit, à chacun ce qui lui convient le mieux. is cette complainte huguenote doit vouloir dire :ore qu'il fallait se servir, à l'occasion, de la de pour pendre les cordeliers, comme ceux-ci avaient usé à l'égard des réformés pendant les ubles religieux.

XI (10)

« Vous, de Jacques Clément
« L'engeance jacobine,
« Qui tue méchamment
« Le Primat qui domine [1],...
« C'est pour vous mes cervelles [2] !
« Venez tous en un tas,
« Volant comme arondelles
« Vers la Vache à Côlas [3].

1. Jacques Clément, né à Serbonnes, près de Sens, en 1567, tué le 1er août 1589; de l'ordre des Dominicains, appelés Jacobins depuis 1217, du nom d'une chapelle que remplaça leur couvent situé le long de la rue des Grès-Sorbonne et ouvrant sur la rue Saint-Jacques. On voyait encore quelque chose de ce repaire à l'avénement de M. Haussmann. — Il n'est pas plus question, par le mot *Primat*, d'un prince de l'Église de l'époque de la complainte, que de l'archevêque Sibour et de l'abbé Verger, mais bien de Henri III, roi de France et transfuge de Pologne, assassiné à Saint-Cloud par Jacques Clément, qui avait passé la nuit avec la duchesse de Montpensier. C'est ainsi que cette princesse catholique arriva à ses fins de raser entre ses genoux ce *Primat*, du latin *primus*, les rois de France, fils aînés de l'Église ro-

maine, étant considérés, à ce titre, comme les premiers entre tous les souverains. Afin d'attirer sur les Jacobins le sentiment de réprobation suggéré par la tradition religieuse et populaire du péché originel, inévitable et FATAL, pour les rendre plus odieux, le couplet intervertit les rapports et suppose qu'ils sont l'engeance même, et quelle engeance! de Clément; à quoi se prête heureusement le dérivé diminutif Jacobin, de Jacques, son prénom : c'est comme s'il y avait les *petits Jacques*, en attendant qu'ils méritent, par quelque assassinat, de porter le nom de *Clément*.

2. *Cervelles*, au pluriel, s'entend des deux lobes du cerveau, qui ne forment cependant qu'une cervelle. On disait, vers la même époque : *avoir les foies chauds* (Math. Régnier), au pluriel, parce que le foie paraît se partager en deux. Pas plus alors qu'aujourd'hui on ne mangeait la cervelle de vache. Si catholique qu'il soit, cet animal n'est guère intelligent; il est moutonnier et fantasque. Ce legs convenait donc aux Dominicains, disciplinés dans leurs couvents, et, dès qu'ils étaient lâchés, énergumènes, jouant dans les cabarets la faculté de tirer les âmes du Purgatoire (*a*), et faisant telles autres sottises. C'est aussi une allusion au surnom de *Bœuf muet*, donné à *l'Ange de l'École*, Thomas d'Aquin, auteur de 23 volumes in-folio de redites (Paris, 1637-1641), et canonisé en 1274. (*Chronol. et topogr. du nouv. Bréviaire de Paris*.—1742. In-8, p. 94.)

3. Les Huguenots renvoyant aux Catholiques le sobriquet de *Vaches à Colas*, l'on comprend que les

(*a*) *Dictionn. hist. et crit.* de P. Bayle, art. Léon X.

Pères de la foi, fondateurs de l'Inquisition et de l'Index, que les Dominicains, en un mot, soient appelés à se réunir en un tas, avec la célérité de vol de l'arondelle (hirondelle), pour honorer cette vache, si confite en dévotion qu'elle n'avait jamais mangé gras ! ! La comparaison est provoquée par le plumage de l'hirondelle, blanc et noir comme le costume des Dominicains.

XII (11)

« Carmes [1] et Augustins [2],
« Sus! que ma peau on happe
« Pour faire des patins [3]
« Et patoufles au Pape [4].
« Chanoine [5], en votre office,
« Mettez-en sur vos bras
« Pour aller au service
« De la Vache à Colas [6].

1. Les Carmes avaient, comme les Capucins, les Cordeliers *e tutti quanti*, leur bonne part de folie monacale : ils faisaient remonter leur origine au prophète Élie, 900 ans avant J.-C.; et ils faisaient vœu de chasteté, c'est-à dire de n'avoir de commerce charnel avec aucune femme. Voilà qui va bien! L'organe de la génération était de luxe chez ces beaux pères, voués à la pauvreté. Pourquoi donc ne s'en faisaient-ils pas faire l'ablation comme d'autres du prépuce ? Ils n'en auraient observé que mieux leur singulier vœu.

2. Les Augustins ne cherchaient pas leur fondateur dans la nuit des temps, et n'étaient pas plus fondés à prétendre qu'ils avaient pour père spirituel saint Augustin, n'étant connus que depuis le XIIe siècle.

Pour la chaussure, ils avaient tous les ans un cuir de vache et quatre paires de pantoufles (*a*).

Nec pluris faciunt Pantouflam sacrosanctam,
Quam faciunt veteres rognosa in calce savatas (*b*).

Ce latin-là se comprend de reste.

3. Par *patins* il ne faut pas entendre ce vélocipède d'hiver qui a suggéré un joli *poëme en quatre chants* que tout le monde connaît (Paris, 1813, in-12), appareil au moyen duquel on est arrivé, depuis des siècles, à parcourir sur la glace de grandes distances en fort peu de temps, d'une façon qui tient de la balancelle par la quille et la grâce, et du zéphyr par la légèreté; les paysans hollandais traversent de cette manière le Zuyder-Zée pour apporter leurs denrées dans les villes du littoral, et une armée suédoise pourrait franchir ainsi la Baltique pour attaquer à l'improviste Cronstadt, Saint-Pétersbourg et autres places fortes de ce littoral. Les papes, tels que Jean XXIII, Sixte IV, Alexandre VI (Borgia), etc., comme les Académiciens, ne se livraient pas à l'exercice de ce genre de patinage, mais à un autre, fort leste, le seul auquel le *Dictionnaire de l'Académie* avait donné le droit de bourgeoisie — (*Remarques morales, philosophiques et grammaticales sur le Dictionnaire de l'Académie française* P. P. P. (Charles Nodier). — Paris, chez Ant. Augustin Renouard, MDCCCVII; in-8, pp. 313 et 314) — du temps que les archevêques et évêques avaient leur banc à l'Acadé-

(*a*) *Histoire du clergé séculier et régulier, etc.* — tirée de Bonami, Herman, etc.— Amsterdam, 1716; 2 vol. in-8.

(*b*) *Poema macaronicum de bello huguenotico*, déjà cité.

mie française et concouraient à la confection lente de ce gros œuvre; du temps que la femme française était assise sur les genoux de l'Église : (*Avertissement aux pères de famille*, etc., par Félix Dupanloup, forte broch. grand in-8). Il s'agit, dans notre couplet, de hautes et fortes chaussures de fatigue, de bottes peut-être, comme en avait le pape Jules II quand il « *partit en guerre*, » et par opposition aux *pantoufles* appelées mules, chaussées pour des travaux moins pénibles, comme le baisement apostolique, romain et catholique de la mule du pape par les fidèles. (Voir à ce sujet une anecdote du séjour de Rabelais à Rome. Il faut se borner.)

4. Ce legs est une critique des Indulgences au moyen desquelles de par le bon Pasteur de Rome on écorchait le troupeau humain ou la Vache à Colas, qui paraît bien dire ici que le Très-Saint-Père, pour qui sont destinés les patins et les pantoufles fabriqués de sa peau, marche sur la chrétienté et même la foule aux pieds. Le pape chargeait, selon ses affections, tel ou tel ordre de moines de la vente des indulgences. Cette faveur causait des rivalités entre eux, parce que l'ordre qui faisait la collecte en détournait toujours une bonne partie, si bien qu'il n'en restait guère, par hyperbole, que pour payer la chaussure papale. Quand on ne le saurait pas d'ailleurs, ce partage est assez indiqué par les second, troisième et quatrième vers de ce couplet, rapprochés du détail que j'ai donné de la chaussure des Augustins. En réalité, le produit de la vente servait, en outre, à entretenir les parents des papes, qualité sous laquelle se glissaient leurs enfants, leurs catins et leurs gitons, qui les four-

nissaient en retour de chaussures à leur pied, de différents genres comme il résulte lexicologiquement de la distinction que le couplet fait entre elles; mais ce produit n'était jamais, pour ainsi dire, employé au but annoncé. Quant aux rivalités monacales, elles portèrent même, on le sait, les ordres à s'attaquer à Notre-Mère-Sainte-Église, et elles fournirent à Luther l'occasion d'entreprendre la Réforme. Frustrés au profit des Dominicains de la vente des indulgences, les Augustins rompirent en visière avec Rome et firent triompher celui que le sort de Jean Huss attendait en cas de défaite. Pour calmer la rapacité des moines évincés et mécontents, il n'y avait qu'à publier une nouvelle émission d'indulgences : voilà donc le motif du legs de la peau de la Vache à Colas. Or, Carmes et Augustins, ne vous laissez pas devancer par les autres ordres, doués aussi bien que vous du penchant à la mendicité; hâtez-vous de happer ce cuir; allons, *sus !*

5. L'origine des chanoines remonte au IVe siècle. Ils forment le Conseil de l'Évêque, qui, à leur instigation, émettait aussi des indulgences, mais de seconde qualité, c'est-à-dire partielles, tandis que celles des papes peuvent seules être plénières. Les chanoines portaient une chape à queue, dont ils s'étaient fait, au moyen de fourrures, un ornement qu'ils troussaient sur le bras, pour faire croire qu'ils avaient la douceur des timides animaux dont ils revêtaient la dépouille, à l'instar de Jacob escroquant la bénédiction destinée à son frère : souvenir hébraïque d'une époque où l'on se jetait à tout propos la Bible à la tête. La vanité paraît avoir été un autre de leurs péchés mignons; aussi la catholique Vache

à Colas, qui les connaissait bien, leur lègue-t-elle dérisoirement une partie de sa peau pour qu'ils s'en attifent aux bonnes fêtes à procession, dont ils augmentaient si prodigieusement la pompe et, comme des coqs en pâte, au service funèbre de la Vache à lait, leur bonne paroissienne, qu'ils avaient tant et si bien écorchée vive. Ainsi le pape et les moines, les évêques et les chanoines sont signalés dans ce couplet comme les sangsues, selon le dire actuel, comme les écorcheurs et les bouchers, selon la complainte du *Légat* de la chrétienté.

6. Le cuir de la vache ayant une valeur, je crois que les Huguenots ont distribué entre les Carmes, les Augustins et les chanoines celui de la Vache à Colas, parce qu'ils ne l'en avaient pas dépouillée avant de se partager sa chair, qui fut débitée adhérente à la peau, désormais sans prix : ils croyaient n'avoir pas de temps à perdre. Cette supposition, qui paraît fondée, nous fait assister jusqu'à la fin à ce qui se passa dans le prêche de Bionne.

XIII (12)

« Chartreux croque-poissons [1],
« Çà! que l'on vous partage [2] :
« Mon lait [3] nous vous donnons,
« Mon beurre et mon fromage :
« Gardez vos rouges mines !...
« Et vous n'oublierez pas
« De chanter les matines [4]
« Pour la Vache à Colas [5].

1. La règle des Chartreux, établie en France, en 1084, par Bruno (canonisé en 1514 par Léon X, *sans les formalités ordinaires*) (*Chronol. et topogr. du nouv. Bréviaire de Paris.* — 1742. In-8, p. 99), leur interdit de se nourrir de viande, et la remplaça par le poisson, aliment plus substantiel, plus azoté que la chair de bœuf, de mouton, etc., moins le porc. Les personnes atteintes ou seulement menacées d'hépatite ne peuvent digérer le poisson; quand, au contraire, on est vigoureusement constitué, cette nourriture réplétive, au lieu de mater la chair (style de sacristie), d'appauvrir l'organisme générateur, donne plus d'énergie à ses besoins fonctionnels : telle est, accommodée à l'*eau bénite* (V. Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. II, p. 251 et 252), une des macérations monacales. Châteaubriand remarque que les po-

pulations riveraines, qui sont plus ichthyophages que les méditerranéennes, donnent aussi le jour à plus de filles que de garçons, et que la naissance de l'un de ceux-ci est un sujet d'orgueil pour le père.

2. *Çà! que l'on vous partage.*

ce qui veut dire : Or çà ! que l'on fasse votre part, beaux pères croque-poissons.

3. Les Chartreux se nourrissaient encore de lait, et leurs aliments étaient accommodés au beurre. Ils buvaient du vin, lequel paraît toujours bon en mangeant du fromage. Le proverbe : *Vin sur lait, c'est souhait*, trouve ici son application ; car ce n'est pas à sucer de la glace qu'ils devaient leurs mines rouges. On comprend que, surpris par l'arrivée de la Vache à Colas, bonne laitière puisqu'elle était noire, les Huguenots n'eussent pas de seau pour recueillir son lait, qui fut perdu et balayé avec les autres excrétions et le sang.

4. Les Chartreux ne travaillaient point; ce sont même les premiers moines qui ont pris des frères lais pour les suppléer. Leur ordre est surtout célèbre par la liqueur qui porte leur nom, et qui avait pour objet d'aider, en l'absence d'exercice, à la digestion des aliments visqueux des bons pères, de combattre l'effet de la réplétion, l'apoplexie, et d'achever par sa force même les constitutions débiles. Ce régime avait donc pour effet d'émonder l'ordre, qui ne devait être qu'une sorte de haras de gros étalons humains improductifs. Ils étaient attentifs à dire les matines à minuit; cet usage permettait de surveiller pendant la nuit la santé de ces hommes replets et de porter secours aux malades en temps utile. La bonne Vache à Colas choisit avec esprit le seul moment peut-être où tous

les Chartreux ne manquaient pas à se réunir pour prier.

5. Ce couplet est le plus incorrect, et j'avoue qu'il ne m'a pas été possible de le rendre parfaitement grammatical. D'abord cette faute typographique, au second vers : *Jà*, ancienne forme de l'adverbe de temps *déjà*, qui n'a pas de sens; je l'ai remplacé par *çà!* abrégé de *or çà!* interjection. — Puis, aux troisième et quatrième vers, le texte emploie le possessif de la troisième personne du singulier *son* et met le verbe à la première personne du pluriel :

Son lait nous vous donnons,
Son beurre et son fromage,

ce qui change les données de la complainte. Ce n'est plus en effet le Légat de la Vache à Colas, mais une distribution faite par les Huguenots : la platitude grossière de gens repus remplace la naïveté de la pièce. Il ne faut pas alléguer qu'il est parlé, à la fin du couplet, de la bête à Colas à la troisième personne; car elle le fait toujours au refrain, après avoir toujours commencé par affirmer sa personnalité : c'est une manière modeste de se recommander sans se prévaloir d'un bienfait. — Il n'est pas possible d'employer l'article *le*, on ne saurait de qui sont ce lait, ce beurre et ce fromage : il faut un possessif. — Avec *mon* la phrase est incorrecte.—*Notre* est le possessif qui convient; mais les deux vers seraient, dans ce cas, défectueux dans la mesure. Il y a donc là une difficulté insurmontable. Comment faire? Voici où je me suis montré hardi. J'ai préféré conserver la donnée de la complainte et la mesure des vers, et supposer l'incorrection de l'emploi du possessif *mon*,

parce qu'il s'agit d'une testatrice qui *parle français comme un basque espagnol*, ayant fréquenté les Espagnolites. Trompée par la répétition du possessif *mon*, qui présente un sens pluriel et s'accorde tellement quellement avec le pronominal *nous*, la Vache à Colas se sert de travers d'une tournure prétentieuse tout à fait dans le goût ibérique et loyolite. Si quelque lecteur difficultueux trouvait que cette explication, justifiée d'ailleurs par un vieux proverbe, est tirée de bien loin : « Eh bien ! » — dirions-nous à l'auteur du *Parfum de Rome*, par exemple, — « en voici une qui « est toute villageoise et sent son terroir orléanais. « Ce couplet nous donne une variante de cette lo- « cution : « *j'mangeons*, *j'buvons de not' vin guépin* « *et j'bistoquons* », conduite passablement classique, « mais manière vicieuse ancienne de s'exprimer, « due à l'enseignement ignorantin dans les campagnes. » Je suppose donc qu'il y a dans les deux vers en question trois fautes typographiques. Il me semble qu'il n'y a que les protes d'imprimerie du XVIIe siècle qui n'admettraient pas cette supposition.

XIV (13)

« Au Pape de Soudan [1],
« Au seigneur maître Gille [2],
« Qui barbotte en ses dents
« Débridant ses vigiles..,
« Que mon ventre lui vienne !
« Dont on fait tant de cas [3],
« Afin qu'il se souvienne
« De la Vache à Colas.

1. Le pape de Soudan est une allusion au légendaire Prêtre-Jean, souverain spirituel et temporel des populations noires et bronzées de l'Abyssinie, et désigne le pape de Rome, ni plus ni moins. *It is the question*, d'autant plus que cette explication ne cadre pas du tout avec le texte. — Le Soudan est la région moyenne transversale de l'Afrique, au sud du Sahara, entre l'océan Atlantique à l'Ouest et l'Abyssinie à l'Est. Les populations soudanienne et abyssinienne étaient fort mêlées à cause de leurs intérêts, multipliés par la contiguïté des deux États : ce qui a permis de déférer à la rime en prenant un pays pour l'autre; licence d'autant plus excusable que ces contrées étaient encore peu connues au commencement du XVIIe siècle, et que la poésie jouit de priviléges.

Voilà pour la géographie. — Quant au titre qu comprend le double pouvoir spirituel et temporel, le pape de Soudan se qualifiait de *Colonne de la foi*, — *De la lignée de Juda*, — *Fils de David*, — *Fils de Salomon*, — *Fils de la colonne de Sion*, — *Fils de la Colonne de Jacob*, — *Fils de Marie*, — *Fils de Nahod selon la chair*, — *Fils de saint Pierre et de saint Paul selon la grâce*, — *Empereur d'Ethiopie*, etc., etc. (*a*). Le pape de Rome ne le lui cède point. Outre les titres mentionnés *passim*, on lui a donné ceux de « *Père des rois*, — *Prince de l'univers*, — *Lumière du monde*, — *Souverain pontife*, — *le Christ du Seigneur*, — *Sa Sainteté*. — On n'a pas eu honte ès conciles de dire qu'*il a toute puissance au Ciel, en la Terre, aux Enfers;* — qu'*il doit juger tout le monde et n'être jugé de personne;* — qu'*il est infaillible*; — qu'*il a toute autorité sur la parole de Dieu*, qu'*elle n'en aurait point sans lui*, qu'*il peut y ajouter et en retrancher des commandements;* — que, *s'il disait que le bien est mal et que le mal est bien, il le faudrait croire.* — Bref, que, *quand il mènerait au diable des peuples innombrables, personne n'a pouvoir de lui dire : Que fais-tu?* — 2. Thessal. 2 (*b*).» A quoi il convient d'ajouter, comme détails, les qualités : *Très-Saint Père*, — *supérieur aux conciles;* — qu'*il est armé du double glaive spirituel et temporel*, — *Réformateur des mœurs aussi bien que de la foi*, — *Dispensateur des sciences, du commerce et de l'industrie*, etc., etc. Charles-Quint

(*a*) *Hist. du clergé séculier et régulier*, etc. — Edit. tirée de Bonanni, Herman Scoonbeck, Heyliot, etc. — 2 vol. in-8, 1726. — Fig. (p. 99 à 103, t. Ier.)

(*b*) *Cab. jés.*, p. 46.

se montra aussi ridiculement emphatique que nos deux papes en correspondance, ses contemporains. — Le Prêtre-Jean et ses peuples étaient schismatiques, hérétiques et, de plus, judaïsaient; c'est bien aussi ce que les Huguenots reprochaient au pape de Rome et à ses ouailles : Schismatiques à Dieu, hérétiques à la lettre comme à l'esprit de l'ancien et du nouveau Testament; et renchérissant sur le judaïsme, puisque, non contents de pratiquer l'inceste et toutes les galanteries de la Bible, un pape, Sixte IV, décréta la Sodomie, pour donner aux mœurs catholico-cléricales une sanction sacro-légale, laquelle fut respectée par ses successeurs, et puisque, en fils aîné et respectueux de l'Église romaine, Henri III s'y livra, pour le bon exemple! sur le trône de France. Aussi les réformés désignaient-ils la capitale apostolique par le nom de Babylone, la capitale de l'idolâtrie, et la blasonnaient-ils de — *la Grande-Prostituée qui se vautre sur les sept collines.* — N'est-il pas évident qu'il y a une allusion amère à Nabuchodonosor, perdu d'orgueil et de débauches, et métamorphosé en *bœuf*, dans ce vers? *Que mon ventre lui vienne!* Prétendre à l'infaillibilité, n'est-ce pas le dernier degré de la folie ambitieuse, reconnue et classée depuis par les médecins aliénistes, mais déjà remarquée par les esprits nets et indépendants? Et quant aux débauches, qui donc ignore que Léon X n'a été élu pape que par un donner-à-entendre des médecins du Conclave, et qu'on ne le disculpe d'avoir eu alors *le mal français* qu'en disant qu'il avait *le mal de Naples* (c)? expressions

(c) *Dictionn. hist. et crit.* de P. Bayle, art. *Léon X.*

qui indiquent deux maladies différentes par le siége et non point par la cause. L'*Histoire des Conclaves* de Petrucelli della Gattina donne aussi à entendre qu'un grand nombre de papes étaient trop bons Italiens pour mourir *du mal français.* — Autres rapprochements : les sujets du Prêtre-Jean étaient de couleur noire ou bronzée, et la plupart des membres du clergé catholique sont vêtus de noir, ou d'autres couleurs sombres. Depuis le temps des Mérovingiens (*d*), le peuple donne aux prêtres le nom de corbeau et imite sur leur passage le cri de ce bel oiseau, appelé aussi COLAS de son cri (*e*) : d'où, en parlant de la catholicité, la qualification de *vache à* COLAS. Il convient enfin de remarquer que, suivant la bonne opinion que les Européens ont de la supériorité de leurs institutions sur celles des peuples de l'Afrique, la métaphore *Pape de Soudan* est toute de mépris et destinée à ravaler la dignité du T. S. P. et le caractère de ses milices, sans quoi elle n'aurait point trait aux passions du temps, serait sans portée et n'aurait pas de sens. — Le prêtre-Jean ordonnait les aveugles et les enfants à la mamelle; dans l'Église catholique, le pape conférait les plus hautes dignités, celles qui entraînent la plus grande charge d'âmes, même à des enfants à peine sortis des mains des femmes : des

(*d*) *Dictionn. étymol., hist. et anecdot. des Proverbes*, par P. M. Quitard.—1842, in-8, p. 258.

(*e*) *Dictionn. fr.* de Littré. Cette identification s'explique si l'on considère que, à l'exemple de cette espèce de passereau qui se nourrit de charogne, le clergé vivait en quelque sorte des restes de ses paroissiens, dont le décès lui fournissait l'occasion la plus favorable et la plus assurée de s'enrichir. (V. notes du 2e couplet.)

deux côtés, même ignorance dans le clergé. — Ce que les Abyssins souhaitaient avec le plus de passion, c'est la prêtrise, qui assurait leur vie; le plus beau privilége du clergé catholique, apostolique et romain, celui auquel il tenait le plus, c'est de n'être pas justiciable des tribunaux laïques. — Tous les Abyssins infirmes se faisaient ordonner pour pouvoir subsister des aumônes des églises; l'église catholique ne recevait prêtres que des gars au grand complet de leurs membres, sans difformités ni infirmités, et qui pouvaient, en travaillant, vivre utilement pour la société : sur ce point donc on était plus avancé au fond de l'Afrique, parmi les nègres et les gorilles, qu'on n'était dans les pays catholiques, et en France en particulier. Au XVIe siècle, on ne connaissait pas, très-probablement, cette différence.

2. Je relève, au second vers, le mot *Gille*. D'après Ménage, né en 1613, à une époque où cette complainte avait encore cours, Gille vient de l'ancien français *Gile* ou *Guile*, qui signifiait tromperie, et *seigneur maître Gille* est un passé maître en fourberies : c'est au moyen des vigiles, prières, qu'il est devenu seigneur maître Gilles. Or, l'on entendait encore par *Gilles* un niais, surtout le fourbe qui s'est laissé arracher son masque et qu'on bafoue. Pour qu'il n'y ait pas de doute à cet égard, le premier vers représente sarcastiquement le pape de Rome dans son omnipotence et omniscience, sous la désignation de *pape de Soudan*, ou Prêtre-Jean, dont les pouvoirs temporels et spirituels ne furent lessivés que près d'un siècle plus tard; et le second vers montre le passé-maître fourbe jusqu'alors, démasqué enfin, dépouillé déjà d'une partie de sa double souveraineté,

en attendant que le reste y passe, — on y comptait du moins, — raillé et berné jusque dans ses moyens d'abuseur : c'est ce qu'on appelle *insulter l'âne jusqu'à la bride*. Qu'est-ce en effet que ce mot trivial *barbotter*, emprunté à la vie des canards et des oies? l'onomatopée du bruit que ces volailles font avec le bec en fouillant dans les flaques d'eau et au bord fangeux des mares pour chercher et reconnaître leur nourriture immonde : à quoi ressemble le bredouillement stupide d'une personne grasse, lippue et bête, qui bave involontairement son excédant de salive en parlant. Semblable à un *oison bridé*, cannetant ses vigiles (prières de la veille des grandes fêtes), dont elle a plutôt fait de se débrider qu'il ne lui avait été possible de les apprendre, elle s'en va, d'une démarche embarrassée et dandinante à cause de son embonpoint, sur deux larges pattes écrasées d'un tel faix apostolique; et, si le vœu de cette bonne Vache à Colas se réalise, si son ventre lui vient, dont on fait tant de cas! — à cause de la puissance extraordinaire d'absorption qu'il suppose, de la prestance imposante qu'il donne, du sentiment redoublé d'épuisement qu'il fait éprouver aux meurt-de-faim, toutes choses qui calaient la dignité : — quelle tinette, la plus vaste de la catholicité, aura le souverain pontife, le roi des rois, l'empereur des empereurs, dessiné d'après nature, pour représenter avec tout le *decorum* de la sainteté! Quel galbe pour un Très-Saint Père!

Le journal du règne de Henri IV (1598-1602), par Pierre de l'Estoile, publié en 1862, in-8, par M. E. Halphen, donne, à la fin d'octobre 1601, une

épigramme où le mot *ventre* indique aussi une grande importance ; la voici, corrigée :

L'Église romaine fait VENTRE
D'un Perron (*f*). *On la tient debout.*
Ce Perron ne vaut rien du tout ;
Elle cherra donc en son centre.

3. *Dont on fait tant de cas !* — Rime masculine virile, riche en tous accords, employée pour rappeler, et la propreté des *Waters closed* des schismatiques anglais, et la saleté des privés des catholiques, où l'on pouvait compter, de tous côtés, le grand nombre d'ordures. En France, ceux-ci les ont conservés religieusement en cet état jusqu'aux invasions de 1814 et de 1815 et à la rentrée de l'émigration : c'est tout ce que ces catastrophes sociales nous ont valu de bon. Ça n'a point changé en Italie, en Espagne et en Portugal, pays catholiques par excellence. A quel prix pourtant est le progrès !

(*f*) *Perron*, pour du Perron, évêque d'Évreux, cardinal, athée, détestable ministre de Henri IV, et triste sire, pour tout dire.

XV [1]

« Hermites mendiants [2],
« Et vous, vieilles bigotes [3],
« Je vous lègue mes dents.
« Enfilez les, dévotes [4] !
« Si que vous et les vôtres [5]
« Cheminez pas à pas [6],
« Barbotant patenôtres [7]
« Pour la Vache à Colas.

1. Par suite du déplacement du quatorzième couplet, qui devient le dix-neuvième, pour laisser défiler d'abord tout le clergé, comme cela se doit à tout seigneur, la série de mon exemplaire concorde ici avec celle que j'ai cru devoir adopter.

2. *Hermites* ou ermites mendiants, la plus ancienne espèce monacale. D'abord au désert, ils se rapprochèrent des villes, à charge aux travailleurs, pour épargner à la paresse qu'ils cultivaient jusques à l'exercice qu'exige la mendicité. Inutiles les uns aux autres, les ermites, comme l'indique leur nom dérivé du grec *eremos*, vivaient isolés. Lèpre sociale, entretenue par la sottise.

3. *Bigot, te*, celui ou celle qui se livre à une dévotion étroite et superstitieuse (*Dictionn. fr.* de Littré). C'est souvent par la sottise et la puérilité dé-

votes que les femmes remplaçaient une vie de désordres, quand la beauté les quittait avec les dents. Le legs des dents d'une *vache*, mot trivial dont on avait qualifié ces dames dans leur jeunesse échevelée, débraillée et dégingandée, vient donc à point.

4. *Enfilez-les*, égrainez-les : c'est un chapelet formé de dents de vache ; — enfilez-les entre vos squelettes de doigts rapprochés, qui présenteront ainsi un trou, par où ces grains de nouvelle espèce tomberont, comme les dents sont tombées de ce trou sans nom que vous vous obstinez à appeler une bouche.

5. Les vers de cette complainte sont de six pieds. On pourrait en douter en lisant ce couplet et quelques autres, si l'on ne prenait garde qu'il s'agit de *syllabes prononcées :* les mots qui ont une terminaison muette au singulier comptent aussi au pluriel une syllabe de moins, aussi bien au milieu du vers, devant une consonne, qu'à la fin, à moins qu'elle ne soit nécessaire à la mesure ; enfin l'adjectif *vieilles* ne mesure que deux pieds pour exprimer, par la rapidité de la prononciation, le dédain, et que la mort accourt pour faucher ces bigotes. Quand dans une pièce de vers tout est calculé pour porter coup, je ne crois pas qu'on doive prononcer d'après Malherbe et l'Académie, qui n'avaient pas encore mutilé la poésie et la langue.

6. *Si que...* pendant que cheminez pas à pas..... Rien n'y manque : nous sommes bien en plein convoi.

7. *Barbotant patenôtres.* Même métaphore qu'au couplet précédent, une cause différente produisant le même effet. La bouche étant dégarnie de ses

dents, la prononciation est défectueuse; une trop grande quantité de salive pour sa capacité produit une sorte de clapotement; et le tout est complété, à toutes les lettres dentales et labiales, par l'éjaculation de postillons entretenue par la prononciation des lettres gutturales. D'ailleurs, chacun fait ce qu'il peut, et l'on ne pouvait demander plus que des patenôtres à des êtres aussi ignares que les ermites, et ces chères créatures du bon Dieu qui n'avaient jamais gazouillé, dans leur langue, que le *Pervigilium Veneris* (la fiévreuse veillée de Vénus), ou telle autre priapée bien corsée.

XVI (17)

« Je ne veux oublier
« Ce Claude le bonhomme [1]
« Lui donnant tout entier
« Mon gros cœur [2] tout en somme [3];
« Et si veux et ordonne,
« Pour son très-grand soulas,
« Qu'il s'en vienne en personne
« Vers la Vache à Colas [4].

1. Je ne connais de *bonhomme Claude* au XVIe et, si l'on veut, au commencement du XVIIe siècle, que Domp Claude de Guise, sur qui on a une légende dans le genre de celles de Catherine de Médicis et de Charles de Guise, cardinal de Lorraine, dont il a été fait mention ci-dessus. S'il n'était pas question de lui dans ce couplet, il faut convenir qu'il méritait d'avoir une place dans cette complainte. Il était né vers la fin du règne de François Ier. Son père était palefrenier ; son grand-père, vidangeur, n'était appelé que monsieur Fi ! Fi ! ! ! Sa mère, chassant de race, était fille de des Barres, président du parlement de Dijon. Pour cacher la mésalliance et assurer l'avenir du bâtard, madame la présidente vendit, pour une nuit, sa fille enceinte au duc Claude de Guise, cadet de la maison de Lorraine, et qui com-

mença d'illustrer la lignée des traîtres à Dieu et à leur prochain. Notre intrus n'avait pas besoin d'être du sang des Guise pour être de leur trempe. Déjà remarqué au collége de Navarre pour des actes qu'on punissait des galères, de la hart et du feu, il parvint à cacher son origine en empoisonnant plusieurs personnes, et, entre autres, son père, qu'il fit venir à cet effet de Bourgogne. Le reste de la légende répond à ce début; malheureusement, elle s'arrête à la mort du cardinal de Lorraine, enfin édifié sur la naissance de son prétendu frère, et empoisonné au moment où il allait le faire rentrer dans l'ombre. Domp Claude, qui était son âme damnée, conserva l'abbaye de Saint-Nicaise, et devint abbé de Cluny, dont il était déjà coadjuteur. Bâté d'un froc, il avait l'art de cacher la main criminelle qui commettait toutes sortes de crimes et jouait au naturel le *faux bonhomme*.

2. C'était, au XVIe siècle, une opinion accréditée, que le plus ou moins de volume du cœur décidait du plus ou moins de courage, du plus ou moins de lâcheté des individus : les braves, les gens d'honneur et de probité avaient le cœur petit; les criminels et les lâches avaient le cœur gros (*Œuvres d'Amb. Paré.* — Édit. Malgaigne, 1841. 3 vol. gr. in-8). Brochant sur le tout, le peuple a dit que ses oppresseurs sont des gens *sans cœur*, et, par extension, que les criminels et les lâches qui agissent comme eux sont des *sans cœur*. Sans prétendre prononcer *ex professo*, à propos d'une complainte populaire et naïve, sur des questions d'influence du physique sur le moral et sur des manifestations avérées, indiscutables, des phénomènes de cette espèce, je comprends que,

avant la démonstration de la circulation du sang par W. Harvey, on ne considérât le cœur que dans ses manifestations superficielles, et qu'on attribuât moins de volume à celui qui battait moins fort. Mais, depuis 1628, on ne dut plus avoir égard seulement à la grosseur de ce viscère, on observa encore l'afflux du sang, c'est-à-dire le volume du canal des gros vaisseaux qu'il parcourt. — Si les artères sont hors de proportion avec le volume du cœur qui distribue l'émission du sang par ses battements, l'afflux, dans les dangers, n'est plus réglé; le cœur, comme une horloge sans balancier, est affolé, et cède à une double action qui lui vient, par le cervelet, du cerveau qui conçoit le péril, et de la projection du sang artériel que le cœur active et irrégularise par son désordre. Il doit alors s'irradier de ce viscère des phénomènes qui s'ajoutent à la surexcitation cérébrale pour achever de troubler les facultés intellectuelles et leur ôter toute coordination; c'est-à-dire qu'en privant le sujet de jugement, ils le rendront accidentellement ou téméraire ou poltron. Dans ce cas, le cœur est petit; mais la violence de ses battements fait croire qu'il est volumineux, ce qui explique l'erreur d'Amb. Paré. — Pour qu'un cœur de petit volume coïncide avec le courage, il faut que les artères y soient proportionnées : alors le cerveau ne reçoit pas les chocs tumultueux d'une grande quantité de sang, et l'esprit, excité seulement par la conception et une circulation un peu plus rapide qui en résulte, garde son *sens-froid* et acquiert de la soudaineté, points de départ de la confiance en soi-même et du courage. C'est le cas entrevu par Amb. Paré. — Or, il arrive aussi qu'un cœur volumineux a des artères

volumineuses, mais proportionnées. L'émotion qui s'irradie du cœur est plus vive; cependant la réaction étant aussi plus vigoureuse, l'équilibre n'est pas rompu : c'est une machine plus puissante où l'aspiration et l'expiration cérébrales, plus violentes et plus complètes, sont aussi plus espacées, laissent passer et se répandre une plus grande quantité du fluide vital pour tonifier et vivifier toutes les parties du cerveau, dont les facultés intuitives se développent pour dominer le danger par des actes d'intrépidité. — On peut encore remarquer, dans l'espèce, des cas de témérité; mais cette disposition est alors, selon moi, constitutionnelle, et plutôt un vice inhérent de jugement qu'une absence accidentelle de sens-froid résultant d'un de ces phénomènes nervo-sanguins du premier cas. En effet, ce défaut de jugement peut se produire sur des sujets de pure spéculation, auxquels le système nervo-sanguin reste étranger. Quoi qu'il en soit de cette théorie, les actes de témérité réussissent quelquefois à leurs auteurs, comme les actes de folie et les vices de raisonnement s'imposent souvent aux spectateurs et auditeurs : et ce n'est pas seulement en Turquie que les insensés passent pour être inspirés du souffle divin! — Ces données peuvent être et se trouvent renversées chez les criminels, chez ceux qui conçoivent une lâcheté et l'exécutent de sang-froid. Alors c'est le cœur qui est hors de proportion avec les vaisseaux artériels. Tant que le criminel attaque et conserve l'avantage, l'instinct ou le besoin s'imposent complétement à l'intelligence, et le sang, conservant son maigre cours régulier, ne la surmène pas : c'est ce qui doit se passer chez ceux pour qui tous les

moyens sont bons, tels que Domp Claude. Si, au contraire, le criminel est en face du supplice, son cœur, sous la contraction spasmodique prolongée que lui imprime le cervelet, resserre encore la capacité des vaisseaux artériels ainsi étranglés : leur minime afflux sanguin ne peut plus lui donner de ressort; le cervelet cesse de fonctionner ; la moelle allongée ne fournit plus de fluide vital; le cerveau, dans ces conditions, perd tout jugement, et le sujet paraît tout surpris d'être destiné à mourir aussi bien que tout le monde : tel paraît avoir été l'abbé Verger. Sauf cette rémunération, nous sommes dans les données de la complainte, et Amb. Paré, qui avait disséqué plus de criminels que de héros ou de poltrons, a raison : le cœur des premiers est trop volumineux par rapport à ses vaisseaux artériels; tout est relatif. Pour terminer ce résumé, j'ajouterai, comme corollaire, que la réaction chimique ou l'effervescence du sang, selon qu'il est plus ou moins globuleux, albumineux, etc., me paraît devoir suivre les modalités que je viens de présenter : c'est une question de nuance de tempérament. — La vache ne passe point pour avoir le courage de la lionne, même dans la défense de sa portée; et son cœur sans des artères proportionnées, dont il n'est pas question, serait phénoménal dans la poitrine d'un homme. C'est dans ces conditions que celle de notre complainte lègue le sien à Domp Claude, dont les crimes s'attaquèrent *pour son plus grand soulas* (bonheur) aux Catholiques aussi bien qu'aux Huguenots, mais au détriment de ses intérêts, jamais; et voilà pourquoi, personnifiant la catholicité, elle le démasque en mettant pour condition à son legs qu'il

se rendra à son convoi. — Si le *Légat de la Vache à Colas* avait été connu il y a quelque vingt-cinq ans, la distinction qu'il fait entre les tripailles (cinquième couplet) et le cœur (seizième couplet) aurait rendu inutiles les savantes dissertations publiées à l'occasion de la découverte de reliques de saint Louis dans la Bibliothèque des Avocats à Paris. (V. aussi *Chronol. et topogr. du nouveau Bréviaire de Paris.* — 1742, in-8, p. 94.) — On ne mangeait pas plus ce viscère au XVIe siècle, du moins dans l'Orléanais, que les rognons de mouton, il y a quarante ans, dans quelques départements. C'était un morceau de rebut, que les malheureux seuls se payaient, parce que nécessité n'a pas de loi. En effet, il n'en est pas du cœur comme du lait que, faute de récipient au moment où la Vache à Colas fut dépecée, les Huguenots n'avaient pu emporter, et dont elle avait pu disposer par testament : s'ils n'ont pas mangé cette catégorie de viande aussi bien que les autres, c'est donc qu'on la jetait. Il faut bien reconnaître d'ailleurs que, en cuisine comme en religion, la société chrétienne française, je n'ai pas à m'occuper ici des autres, avait conservé bien des traditions de l'antiquité, et observait encore, au XVIe siècle, un grand nombre de ses usages. En religion, le culte de dulie ou des saints n'est autre chose qu'une concession du christianisme aux idées du polythéisme, contre lesquelles il s'était bandé inutilement; concession à laquelle l'Église contraignit de souscrire les souverains, plus orthodoxes qu'elle, au VIIIe siècle en Orient et au IXe siècle seulement en Occident. J'ai dit ci-dessus un mot de la part offerte aux dieux et de celles que les prêtres

et les dévots se réservaient dans les sacrifices; c'est-à-dire sur quelle idée était basée, en fait de viande, la cuisine des anciens. Le clergé et les dévots traitaient de compère à compagnon avec le ciel, et ne s'en trouvaient pas plus mal : l'intérieur de l'animal, c'est-à-dire tout ce qui constitue le laboratoire de la vie et où se fait le grand partage de la portion assimilable et de la portion excrémentitielle des aliments, était offerte, entre autres choses, aux dieux. Il est question, au 5e couplet, des *boudins* et *tripailles*. On sait que les boudins sont, ici, les boyaux; les tripailles comprennent autre chose : la vessie, les rognons, les poumons ou le mou, l'estomac, le foie qui servait aux augures, le cœur, les vaisseaux artériels et lactifères, y compris les tetins : il n'y a d'exception que pour la truie, dont les Romains savouraient tout. Cette grande division, à laquelle il faut ajouter les extrémités, se conserva surtout dans les campagnes, peu exposées à l'esprit d'innovation, et fut observée, non plus peut-être par esprit religieux, mais plutôt parce que les viscères étant en contact avec les matières excrémentitielles, répugnent, et qu'on leur préfère la quintessence des aliments, représentée par la chair. La complainte du *Légat* me fournit un argument à l'appui : si l'on avait mangé, aux bonnes tables du XVIe siècle, le cœur de la Vache, il était facile à Sedège de composer un legs pour Claude le bonhomme, en distrayant des tripailles quelqu'une des parties qui en forment l'ensemble; il pouvait lui attribuer la vessie, qui joue un rôle chez les gens poltrons, lâches et criminels; ou le foie, pour montrer, avec un jeu de mot, qu'on ne pouvait se fier à lui : et cette substitution ne changeait rien au fond à ce

menu de déchets. — Outre les invectives auxquelles donne lieu cette série de legs, perce-t-il quelque autre intention caractéristique de l'état des esprits? Si la complainte n'avait mentionné que des objets qui ne se mangent pas, comme *la peau, les cornes* (couplet XVIII-19), etc., je n'y verrais que des prétextes à insultes :

Heu pietas! eheu! sacris compassio rebus:
Omnia diripiunt, unglis que rapacibus ipsa
Condita de Chassis brulant ossamina ruptis,
Aut pro Karesmo canibus rodenda relinquunt...:
(Poema Macar. de bello Huguenotico.)

— Mais comme nombre d'autres legs ne sont que des bas morceaux : *le cœur, la cervelle,* ou des déchets : *les boudins et tripailles,* dont les malheureux sont bien obligés de se contenter, j'en conclus que les Réformés, voyant leur cause triompher de Rome en bien des pays et se soutenir dans d'autres, bien qu'ils y fussent en minorité, se flattaient du doux espoir de renouveler les rapides conquêtes de l'islamisme sur le christianisme, et qu'ils expriment cautement leur résolution de réduire leur persécuteur, le clergé catholique, apostolique et, dans tous les cas, romain, à s'estimer trop heureux que son vainqueur daigne lui abandonner, comme à un chien, ces détritus pour vivre, au lieu de la bonne chère, du luxe et de tous les genres de bien-être dont il avait joui jusqu'alors. Remy Belleau me paraît avoir rendu cette idée d'une gentille façon métaphorique dans son poëme macaronique :

Testiculos sacros Pretris Monachisque revellunt,
Deque illis faciunt andouillas atque bodinos,
Aut cervellassos pratico de more Milani.....

— Il est entendu que prêtres et moines ne sont invités à s'en régaler, et que s'ils servent à faire andouilles, boudins et cervelas, c'est qu'on les tient pour être de l'espèce porcine. M'est avis que c'était un projet bien cruellement réformiste contre le clergé, à qui le temps, et non la bonne volonté ou le parti pris, avait manqué pour détruire par le grattage tous les livres de l'antiquité, fors UN qu'ils méditaient consciencieusement, religieusement, le Traité d'Apicius sur la bonne chère (*Apicii Cœlii de Opsoniis et condimentis, sive de arte coquinaria libri decem, cum annotationibus Mart. Lister et variorum.* — Amstelodami, 1709. In-8). Voici le détail du festin du *serviteur des serviteurs de Dieu*, lors de son exaltation. Muret s'est appliqué à n'en omettre aucune circonstance (pp. 59 à 64). Le morceau que l'on va lire servira de repoussoir au Légat de la Vache à Colas, et par ce contraste on pourra juger si les Huguenots restent en deçà de ce que j'avance.

« On pare la salle du banquet des plus riches tapisseries, c'est-à-dire qu'elles ne sont faites que d'or et de soie. Au bout de la salle on dresse un théâtre qui en occupe tout l'espace s'étendant d'un mur à l'autre, où l'on monte par trois degrés. Au milieu de ce théâtre, on élève une estrade carrée haute d'un pied, où l'on place la table du pape. Son siége, qui est couvert de drap d'or, est appuyé contre la muraille, couronné d'un dais de pareille étoffe et soutenu par un marchepied de deux degrés. Au côté gauche du même théâtre, on prépare une autre table qui lui sert de buffet ou crédence chargée de vaisselle d'or ou d'argent pour le service, avec le vin et l'eau de la

bouche. — Au côté droit, mais au-dessous et hors du théâtre, on prépare la table pour les cardinaux-évêques et prêtres; et après eux, du même rang, celle des autres prélats : il est vrai que celle des cardinaux est un peu plus élevée, et que leurs siéges sont soutenus d'un marchepied. Vis-à-vis, au côté gauche, au-dessous pareillement du théâtre, on prépare la table des cardinaux-diacres, et ensuite du même rang celle de la noblesse et des principaux officiers de la maison, avec la même différence que nous avons remarquée à l'égard des cardinaux-évêques ou prêtres et autres prélats. Et, au bas de la salle, on dresse aussi deux grandes tables aux deux côtés de la porte, lesquelles servent de buffet commun. Si l'Empereur s'y trouve, on lui dresse une table particulière à la droite du pape et sur le même théâtre, mais sans aucune élévation. Son siége est sur un marchepied vert, couvert de drap d'or, mais sans dais, et son buffet est dressé à gauche, auprès de celui du pape. — S'il y assiste quelque roi ou l'empereur d'Orient (car il n'est traité qu'en qualité de roi), on leur dresse véritablement un buffet particulier, et ils ont tant de serviteurs qu'ils veulent, mais ils n'ont point de table ni de siége particulier, et s'asseyent auprès du premier cardinal-évêque. — Les cardinaux ont chacun quatre officiers qui les servent, l'un pour leur présenter à boire, l'autre pour couper les viandes, l'autre pour leur servir avec la fourchette, et le dernier pour faire l'essai de toutes les choses qu'ils mangent, et pour les faire apporter sur la table. — Le pape est servi par les personnes de la plus haute qualité, même par les enfants des rois, s'il y en a. Étant donc revêtu de

ses habits de cérémonie avec sa mante rouge ouverte par devant et la thiare en tête, » — elle se compose de trois couronnes, — « il marche entre les cardinaux-diacres qui l'ont été prendre dans son appartement, et le conduisent jusqu'à sa table. Les cardinaux et les prélats sont revêtus de leurs rochets avec un mantelet violet ouvert par devant et une mitre blanche ; et s'il y a des cardinaux réguliers » (moines), « ils portent le mantelet de la même couleur de leur ordre. Les massiers sont aussi revêtus de leurs habits les plus propres, et marchent devant pour faire retirer le monde. Le maître du Sacré-Palais et le grand-maître de la maison doivent donner les ordres, afin que toutes les choses soient servies en leur temps et sans confusion. — Étant arrivés dans la salle, le pape s'asseoit; mais les cardinaux, les princes et les prélats se tiennent debout devant leurs tables en deux lignes, selon le rang où ils doivent être placés. Alors le plus noble laïque, quand ce serait même l'Empereur ou un roi, va présenter de l'eau au pape pour laver les mains, accompagné du maître du Sacré-Palais, et précédé par le héraut d'armes, par le maître des cérémonies et par un auditeur qui porte la serviette. Ils trouvent auprès du pape le premier cardinal-évêque et deux cardinaux-diacres dont l'un tient le bassin pendant que le cardinal-évêque verse de l'eau qu'il a reçue des mains du prince, et l'autre lui donne la serviette qu'il a reçue pareillement de l'auditeur » (de sorte que l'Empereur a le rang distingué d'auditeur). « Pendant que le pape lave ses mains, les prélats et les laïques mettent le genou à terre, et les cardinaux se tiennent découverts. Les cardinaux ensuite lavent

debout ayant mis leurs mitres, et les prélats et nobles debout, aussi, mais découverts. Après cela le pape fait la bénédiction de la table, découvert, assisté des cardinaux-diacres, lesquels lui ayant remis la thiare sur la tête se retirent à leur place. — Le premier plat du pape est porté par la personne de la plus haute qualité, qui le va prendre des mains des officiers hors de la porte de la salle; le second, par celui qui tient le second rang, et ainsi successivement des autres, toujours par les personnes les plus considérables, lesquelles s'étant acquittées de leur service se vont mettre à leur place. — On ne fait l'essai des viandes en présence que de celles du pape et de l'Empereur; comme aussi il n'y a que leurs viandes qu'on porte couvertes : pour celles des rois, des cardinaux et des autres, elles se portent découvertes : et si on en fait l'essai, ce n'est qu'au buffet par les officiers de celui à qui on les doit servir. — Pendant tout le repas, le diacre ou le chapelain du pape lit sur un pupitre quelque chose de l'Écriture sainte, et on mange en silence. Toutes les fois que le pape boit, on se découvre seulement aux tables du premier rang; mais en celles du second, on met de plus un genou à terre. — Après qu'on a mangé la viande, on lave une seconde fois les mains avec les mêmes cérémonies qu'à la première, si ce n'est qu'à celle-ci chacun se tient assis. Après quoi on sert le fruit, et quand tout est fini, le lecteur ayant dit : *Tu autem Domine, miserere nobis*, on se lève avec ordre, et les graces étant rendues, on ramène le pape dans son appartement, de même qu'on l'y était allé prendre. — Il faut remarquer que dans ces festins on n'y reçoit jamais les femmes, quand

même ce seraient des impératrices, des reines et les plus proches parentes du pape. » — Ce sont bien les prétentions que suppose ce cérémonial, que les Huguenots voulaient faire rentrer dans le néant; car il n'y a pas, dans le Légat de la Vache à Colas, le moindre prétexte, pour le clergé, de mettre le couvert, de se pavaner et de banqueter. Mais il n'en va pas du progrès qui s'accomplit chez un peuple comme des luttes de race à race, lesquelles substituent, sans progrès réel et durable, une civilisation à une autre. Une race l'emporte sur une autre par les caractères qui l'en distinguent portés au paroxysme; la race vaincue est plongée davantage dans la décadence; plus la conquête a été facile, plus tôt aussi la race victorieuse se met à cuver l'ivresse de son triomphe dans une torpeur intellectuelle et morale : supprimez l'enthousiasme de néophyte des Arabes, et vous avez la Turquie d'Europe. — Les progrès chez un peuple ne s'opèrent point avec la rapidité d'allure d'une charge de cavalerie, mais par infiltration, lentement. Le degré de civilisation y étant à peu près uniforme, la lutte s'y prolonge, parce que toutes les classes sont représentées de part et d'autre : c'est ce qui est arrivé en France dans les guerres de religion. En outre, en Allemagne, le protestantisme a provoqué des guerres d'États à États plutôt que des guerres civiles; et il y a triomphé, parce qu'il laissait à chacun la faculté de protester à son point de vue : ce qui explique le grand nombre de sectes qui y prirent naissance. Là, on a compris et l'on a pratiqué le droit de libre examen, qui ressuscitait la pensée et la dignité de l'homme : nouveau principe, nouvelle loi humani-

taire. — En France, le mouvement religieux fut autoritaire; il emprunta son caractère à Jean Calvin : ce ne fut pas une protestation, mais une réforme; ce ne fut pas l'application du principe du libre examen, ce fut un joug substitué à un autre joug. M. Fr. Guizot ne procède point, pas plus en religion qu'en politique, de Martin Luther, mais de Jean Calvin. Personne ne fut pris à l'enseigne de la Réforme, pas plus qu'à celle de la meilleure des Républiques bourgeoises. La nation eût fécondé la liberté religieuse, et elle écrasa l'insecte doctrinaire. Bât pour bât, les Catholiques ne voyaient point de raison évidente de changer : aussi le chef des Huguenots fut contraint d'abjurer. Ce qui prouve péremptoirement la justesse de cette appréciation, c'est que, bien avant la Réforme et jusques et y compris Louis XII, notre nation fut plusieurs fois sur le point de rompre définitivement avec Rome et d'envoyer paître la papauté. Elle eût exécuté ce projet au XVIe siècle, n'eût été l'esprit autoritaire du calvinisme, et, depuis, s'il ne s'était trouvé parmi eux un prince doublé d'un gascon, un traître. Henri IV, ce *capitaine Bon-Vouloir*, comme disait dérisoirement sa femme, révoqua en fait l'édit de Nantes, à peine promulgué, par le rappel des Jésuites; et le peu de suite dans ses idées et dans sa conduite, contracté dans les excès vénériens, qu'il s'avisa enfin de colorer du beau prétexte de *République* ou de *Congrès européen*, réussit à s'imposer, par les mêmes faiblesses, à ses successeurs, qui ne visèrent plus qu'à obtenir, par la menace d'un patriarchat français, de mesquins et impertinents avantages politiques; et il n'est pas jusqu'aux *quatre articles* de l'Assemblée du clergé

de France qui n'aient été rachetés ignominieusement, du côté de la Couronne, par la révocation définitive de l'édit de Nantes et la ruine de la France, du côté du clergé par de honteuses suppliques de pardon. C'est à ce point que les Huguenots, déjà roulés par les gasconnades impudentes de leur chef de file, s'abusèrent sur l'abaissement où ils voulaient plonger et noyer le catholicisme !

3. Je ne relève que pour me montrer commentateur soigneux la cheville *tout en somme*, qui a mis de mauvaise humeur M. R...y, et qui, pour être une locution répandue au XVIe siècle, n'en est pas moins, j'en conviens, d'une platitude renforcée.

4. Si, comme je le crois, le seizième et le dix-septième couplets s'adressaient à Domp Claude, ce serait la preuve qu'il vivait encore à l'époque où la complainte a été composée, et qu'il ne s'était pas amendé, sans quoi c'eût été un hors-d'œuvre, et il n'eût pas été fait mention de lui. Le *Légat de la Vache à Colas* continuerait donc la *Légende* composée sur ce personnage et confirmerait par induction les détails qu'elle nous donne de lui jusqu'en 1574. — D'ailleurs, ce nom bien connu alors, fameux même, est une enseigne et désigne aussi bien le clergé que l'abbé de Saint-Nicaise. En effet, la complainte met en scène le pape parce qu'il est le chef de la catholicité, surtout depuis la suppression des Conciles par celui de Trente (1563). Le Père Cotton, en obtenant le rappel des Jésuites, inaugure et son nom personnifie une nouvelle politique de la Cour de France et une nouvelle concession au *culte de dulie*, à l'idolâtrie, dont ses confrères donnaient déjà, en Orient, l'exemple scandaleux, flétri depuis

par les papes sur le récri universel des chrétiens : condamnation qui confond la raison quand on se rappelle les guerres civiles provoquées par le clergé pour l'établissement, en Europe et dans tout l'empire grec, du culte des Images. Le nom de ce loyolite représente donc tout un ordre de faits; et celui de Domp Claude, devenu légendaire, résume, selon moi, les mœurs infâmes du clergé du XVIe siècle et son administration temporelle (*a*), désastreuse pour la catholicité. On n'a pas oublié, surtout dans les campagnes du Jura, l'extrême misère des paysans de l'abbaye de Sainte-CLAUDE. Quand dans le reste de la France il n'y avait plus, depuis longtemps, de serfs, elle en eut, elle, jusqu'à la veille de la Révolution française. Sanctuaire de la religion, elle plaidait, sur des actes aussi faux que la donation de Constantin au pape (ce petit évêque, à peine reconnu, de l'une des résidences impériales), pour le maintien du servage; et Voltaire, achevant d'illustrer son nom, honora surtout sa vieillesse par la défense des opprimés du clergé : il soutint avec énergie les droits de l'humanité dans la personne des paysans de Sainte-Claude, qui furent en effet émancipés, et il prépara ainsi son admission triomphale dans la Fr.·.-M.·., alors quelque chose; rien d'étonnant qu'aujourd'hui le parti clérical soit déchaîné contre lui. En un mot, il faut voir, dans cette complainte, le fait général dans le fait particulier; de sorte que les différents ordres de moines n'y sont désignés que *exempli gratia* et pour attirer l'attention sur toute la moinerie.

(*a*) V. le XVIIe couplet.

XVII (18)

« A tous ses paroissiens
« Tous mes os je délivre
« Pour les ronger en chiens,
« Afin qu'ils puissent vivre [1]
« En faisant patenotes [2],
« Les enfilant à tas
« Pour bailler aux bigottes [3]
« De la Vache à Colas.

TAYLOR INST. OXFORD

1. Ce legs part d'un bon sentiment et exprime une critique sanglante contre l'administration de l'abbaye de Cluny, par Domp Claude. Il avait su, à force d'exactions, réduire ses tenanciers à la plus profonde misère et ruiner le pays :

Tous mes os je délivre,
Pour les ronger en chiens,
Afin qu'ils puissent vivre...

C'est au fond la même idée que celle du poëme macaronique de Rémi Belleau à propos des reliques d'os :

...Pro Karesmo canibus rodenda relinquunt.

Le portrait des paysans, si remarqué dans les *Caractères de la Bruyère,* n'est rien au prix : comme la

chèvre, ceux-ci pouvaient encore brouter la glèbe à laquelle ils étaient attachés; ceux de l'abbaye de Cluny mouraient de faim en prison. Domp Claude s'était bien promis aussi de renouveler tous les ans par deux tiers, au moyen du poison, le personnel des 472 prieurés à sa collation, et il s'était mis paisiblement et diligemment à l'œuvre. Ce couplet suppose que les Catholiques pouvaient en arriver à cet excès de bigoterie, de considérer une bête brute, bien reconnue pour telle, comme une sainte, et sa charogne comme une mine de reliques. Cette imagination, si forcée qu'elle soit, n'en a pas moins un fond de vérité qui forme gué. Parmi les objets de vénération, les moines faisaient passer en effet une foule de choses, et, par exemple, pour augmenter leur commerce, des ossements d'animaux, étonnés d'être la réjouissance du culte de dulie plutôt que du pot-au-feu. Toute la différence, c'est que le couplet suppose que l'on adorerait ces restes sans nom en parfaite connaissance de cause.

2. *En faisant patenôtres.* L'on désigne ici, par les prières, les reliques, que l'on enfilait à des ficelles comme des légumes qu'on veut faire sécher, et dont la vente eût été une ressource inespérée pour les paroissiens de Domp Claude.

3. Il est plusieurs fois question dans cette complainte des bigotes, mais des bigots, jamais. C'est qu'on avait déjà remarqué que les hommes, si ignorants qu'ils soient, ne sont point portés aux pratiques superstitieuses et puériles, qu'ils les attaquent toujours, et, s'ils les souffrent parfois, ce n'est que pour avoir la paix dans leurs ménages : en daubant sur les femmes catholiques, les Huguenots faisaient

appel au jugement net et viril des hommes. — Quant aux rimes, elles sont assez originales pour être remarquées, celles de patenôtres et de bigotes, deux choses qui allaient si bien ensemble. Les deux dernières lettres de ces deux mots sont bien les mêmes, mais cela ne suffisait pas, même avant Malherbe, selon Tabourot qui en a longuement discouru, et son oncle Le Fèvre, auteur d'un dictionnaire de rimes. Je remarquerai donc que dans le langage populaire et macaronique, on supprime souvent l'R après aussi bien qu'avant le T, parce que la prononciation de ces deux consonnes, dans le premier cas, a quelque chose de difficile : au nord et au centre de la France, l'on n'est pas aussi rossignol qu'au midi. Dans le troisième livre du *Virgile Virai* (vers 623 à 626), on lit :

Ma potan de pôo de manquai
Le vent qui vint ai se levai,
Ai fallu quitai lai patie
Et disposai note *sotie...*

— Sur un exemple aussi littéraire et autorisé que le patois bourguignon, on doit pouvoir corriger patenôtres en *patenotes*, comme j'ai fait, d'accord avec la prononciation populaire de ce mot, et avec d'autant plus de raison que, très-certainement, les Huguenots qui chantaient *le Légat de la Vache à Colas* aux oreilles des Catholiques prononçaient paroi*chiens*, par amour de la rime.

XVIII (19)

« A vous en général,
« Au clergé je proteste [1],
« Puisqu'avez le signal
« Et marque de la Beste :
« Mes cornes je vous laisse [2],
« Puisque je meurs, hélas !
« Pourvu que chantiez messe [3]
« Pour la Vache à Colas.

1. Le texte porte *pretoste*, qui ne signifie rien et ne rime point. Protester a le sens de déclarer hautement.

2. La *beste* dont il est parlé au quatrième vers est celle de l'Apocalypse, qui personnifie l'Antechrist. Le clergé de tous les pays chrétiens en a fait l'application à tous les souverains contre lesquels il a cherché à soulever les sujets. Je crois que, après Pierre le Grand, le dernier souverain qu'il ait désigné par cette sottise, c'est Joseph Ier, roi de Portugal, dans le livre intitulé : *l'Empire de l'Antechrist*, par Gabriello Malagrida, jésuite italien, né en 1689, exécuté pour régicide en 1761. Le règne de l'Antechrist s'allie heureusement avec cette autre inepte prophétie de la fin du monde en l'an 1000, dont on rajeunit de temps en temps le souvenir et à laquelle on façonne les esprits par des calculs tout aussi pro-

phétiques. Pour faire connaître la beste de l'Apocalypse, je ne crois pas pouvoir mieux faire que transcrire la description commentée qu'en donne l'avis *au lecteur* du pamphlet catholique intitulé : — « *La* « *chasse à la Beste apocalyptique et à ses ministres* « *françois et anglois,* » (dédiée) « *au très-chrétien* « *roy de France et de Navarre Louis le Juste* » (Louis XIII), « *par P. Deveze, ecclésiastique au dio-* « *cèse d'Uzès et chevalier du Saint-Office,* » (réformé apostat), « *à Lyon*, 1627, *avec approbation et per-* « *mission ;* » in-18, orné d'un frontispice gravé qui représente, à cheval, Louis le Juste, bardé de fer, un glaive de fantaisie au poing, et abattant comme des têtes d'artichauts celles de ladite bête qui sort de la mer tout exprès. Ce pamphlet, d'un style *clérical* impossible, est dirigé contre les réformés. Afin de commenter le texte dans le sens de la complainte, j'ai approprié au clergé catholique le passage que l'on va lire, en plaçant les changements soulignés entre des guillemets particuliers, et les mots changés entre parenthèses.

Pages 9 à 13.— « *La Vache à Colas lègue au clergé, qu'elle* » (Deveze prend la plume par compassion contre (*sic*) les ministres, qu'il) « compare à bon « droit à la beste apocalyptique, que saint Jean « vit monter de la mer, ayant sept têtes et dix cornes, « et sur les cornes dix diadèmes, et sur les têtes « d'icelles un nom de blasphème : parce, première- « ment, que « *le clergé* » (les ministres), à l'imi- « tation de la beste et de l'impudique Vénus, qui « fut engendrée de l'écume de la mer, « *est sorti* » « (sont sortis) comme bave de l'océan de l'Eglise, « pour se gaudir ainsi que « *Cotton et du Perron* »

« (Bèze) avec leurs candides, et pour jouer au ta-
« blier avec « *Clément VIII* » (Luther) sur les té-
« tins de leurs dévoilées Borées » (*a*); — « Secon-
« dement, d'autant que « *prêtres et moines* » (ils)
« ont comme la beste sept têtes, se gouvernant tous
« par leurs têtes, sans vouloir reconnaître aucun
« chef (*b*); — Tiercement, puisque pour le moins
« ils doivent porter dix cornes aussi bien que la
« Beste, où il faut dire que les « *religieuses* » (les
« femmes des ministres) ne sont pas de leur reli-
« gion, vu qu'à leur dire les commandements de
« Dieu qui défendent de paillarder sont impossibles
« d'accomplir, parce que tous les « *catholiques* »
« (religionnaires) transgressent sans fin et sans cesse
« les commandements de Dieu qui prohibent la pail-
« lardise : mais d'autant principalement qu'elles
« n'ont pas leur libre arbitre, pour pouvoir rien re-
« fuser à un fendant, fringant, frezé, goderoné
« « *prêtre* » (ministre); — En quatrième lieu, vu
« qu'ils portent comme la Beste dix diadèmes,
« tranchant des souverains en « *Portugal* » (Hol-
« lande), en « *Espagne* » (Suisse), en leur plagiaire
« « *Rome* » (Genève), et partout où ils peuvent être
« les maîtres, comme ils le voudraient faire en
« France, où ils font et défont les généraux d'ar-
« mées, distribuent les gouvernements des villes et
« des Etats, font battre la monnoie, saisissent les
« tailles et greniers à sel du roy, et pour mieux
« faire les roytelets font faire des criées de par le

(*a*) Ce passage catholique est plus leste que le couplet et les notes ci-dessus relatifs aux *nonnettes*, *mignonnes des prélats*.

(*b*) Témoin toutes les hérésies qui ont éclaté dans le sein du clergé, toutes les luttes entre les ordres de moines, etc., etc.

« peuple; — La cinquième raison est qu'ils portent « comme la beste un nom de blasphème sur la tête « de leur religion, en ce qu'ils appellent leur syna- « gogue l'Eglise « *catholique, apostolique et ro-* « *maine* » (réformée), faisant à ce compte le Dieu « de vérité menteur, qui a promis à son Eglise (*c*) « de ne l'abandonner point jusqu'à la consomma- « tion des siècles (*d*), que le ciel et la terre passe- « raient, mais qu'un seul iota de sa parole ne passe- « rait point, et au prince des apôtres (*e*), que les « portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre « son épouse; — Et finalement, pour faire au natu- « rel la Beste apocalyptique, débauchent les sujets « de l'honneur et obéissance qu'ils doivent à leur « souverain, mettent en compromis la vie de leur « roy, combattent son état monarchique, s'opposent « au serment solennel qu'il a fait à Dieu; le jour de « son sacre sacré, et honnissent finalement, en tant « qu'en eux est, son titre de très-chrétien, le plus « honorable qu'aura jamais potentat de la terre. Les « maximes et conclusions de ces « *anciens* » (nou- « veaux) docteurs, les troubles passés, leurs rébel- « lions présentes (*f*) et pressantes justifient que « trop tous ces chefs... » — Voilà pour le signale- ment; quant à la marque, la Beste apocalyptique porte en lettres numérales le nombre 666; le *Cabinet jésuitique* me fournit sur ce point les renseignements suivants, page 41 de la *seconde* Partie :

(*c*) Matth., 28.
(*d*) Luc, 21.
(*e*) Matth., 16.
(*f*) Conspiration d'Entragues.

NOMBRE DE LA BESTE ROMAINE.

(Apoc. 13, 17, 18.)

Ici est la sapience, que celui qui a entendement compte le nombre de la beste, car c'est un nombre d'homme, et son nombre est **666**.

Chiffres de l'alphabet selon la méthode des Hébreux approuvée par Bellarmin, *Lib.* 3, *de Pontif. Rom.*, *Cap.* 19.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	X.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	200	300.

En français.

L	E	D	I	E	U	H	O	M	M	E	D	E	L	A	T	E	R	R	E	
20	5	4	9	5	200	8	50	30	30	5	4	5	20	1	100	5	80	80	5	666

L'A	N	T	E	C	H	R	I	S	T		R	O	M	A	I	N	
20	1	40	100	5	3	8	80	9	90	100	80	50	30	1	9	40	666

VICAIRE GENERAL EN L'EGLISE	200 9 3 1 9 80 5 7 5 40 5 80 1 20 5 40 20 5 7 20 9 90 5	666
GRAND VICAIRE DE DIEU	7 80 1 40 4 200 9 3 1 9 80 5 4 5 4 9 5 200	666
LE MONARQUE DE L'EGLISE	20 5 30 50 40 1 80 70 200 5 4 5 20 5 7 20 9 90 5	666
LE PAPE CHEF LATIN GENERAL DE L'EGLISE	20 5 60 1 60 5 38 5 6 20 1 100 9 40 7 5 40 5 80 1 20 4 5 20 5 7 20 9 90 5	666
ET LE CHEF DES PAPISTES	5 100 20 5 38 5 6 4 5 90 60 1 60 9 90 100 5 90	666
En italien.		
IL PAPA E L'ANTICHRISTO	9 20 60 1 60 1 5 20 1 40 100 9 38 80 9 90 100 50	666

Chiffres latins et romains.

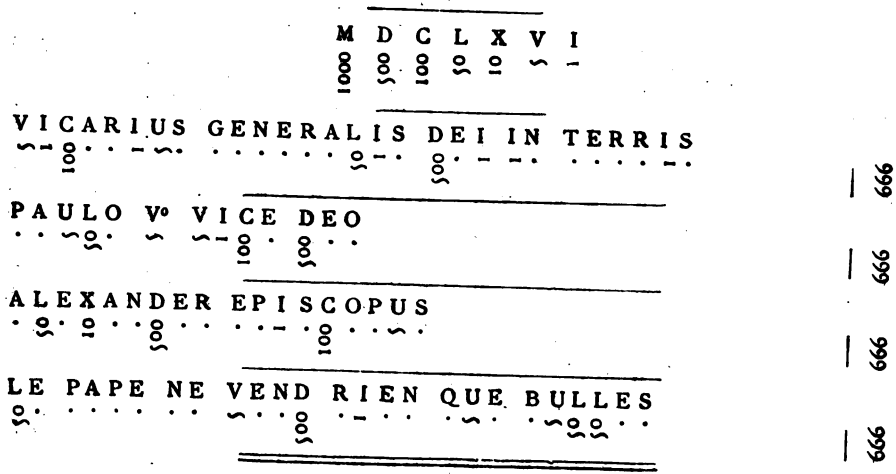

M D C L X V I
1000 500 100 50 10 5 1

VICARIUS GENERALIS DEI IN TERRIS
5 1 100 . . 1 5 . . . . . 50 1 . 500 . 1 1 . . . . . 1 .

PAULO Vo VICE DEO
. . 5 50 . 5 5 1 100 . 500 . .

ALEXANDER EPISCOPUS
. 50 . 10 . . 500 . . . . 1 . 100 . . 5 .

LE PAPE NE VEND RIEN QUE BULLES
50 . . . . . 5 . . 500 . 1 . . . 5 . . 5 50 50 . .

666 666 666 666

— Voilà donc quels étaient le signalement et la marque de la Bête apocalyptique, ou simplement de la Bête, qui, selon qu'elle était en herbe ou en gerbe, désignait toujours un prétendant ou un souverain. Il n'était donc pas difficile, sous cette réserve, de faire la bête dès que les prénoms et noms, les titres, qualités et profession d'une personne en évidence donnaient, en lettres numériques, le total 666, l'âge et les mois de nourrice ne faisant d'ailleurs rien à l'affaire. C'est à ruminer de telles niaiseries que les moines employaient leur temps; et c'est, apparemment, pour n'en être pas distraits que, dispensés de travailler, ils vivaient d'aumônes. On ne pouvait sans doute, faire du clergé une critique plus sanglante, à l'époque du triomphe de la Réforme, que lui reconnaître le signalement et la marque de la bête si soigneusement précisés par lui-même. Or, voici ce que les Huguenots, en s'y appliquant, ont encore trouvé sur ce sujet. — « Apoc. 17, 4, 1; Tim. 6, 10 » : *Poculum aureum plenus abominationum, Radix omnium malorum avaritia.* Les premières lettres des mots font *Papa, Roma.* » (Ces deux mots sont indispensables l'un à l'aure pour éviter toute équivoque.) — *Benedictus*, c'est-à-dire Benoît, nom qui a été fort commun aux papes, fait, suivant le chiffre grec, justement 666. — *Evanhas*, c'est-à-dire florissant, et Rome s'est nommée autrefois *Anthusa*, qui signifie aussi florissante : le premier qualificatif fait encore ledit chiffre 666. Or, qu'y a-t-il de plus florissant au monde que l'Église romaine et le règne papal? (*Apoc.* 17 et C. 18, *Matth.* 4, 8.) Mais saint Pierre n'avait ni or ni argent, et Jésus-Christ même n'avait pas où reposer sa tête. — *Teitan*, c'est-à-dire

le soleil, fait aussi 666; et le pape a été accomparé au soleil dans un concile où l'on rapporta le passage de l'apôtre, I Cor., 15 : « Autre est la gloire du so-« leil, autre est la gloire, » etc., pour prouver la grandeur du pape sur les rois et sur les peuples. — *Romuth, Romanus,* c'est-à-dire Romain ou Romaine, — et *missa,* messe : ces trois mots font chacun en caractères hébreux justement le nombre 666. — Ce qui est remarquable, *car les Papistes se qualifient Romains, de l'Église romaine, de la messe :* ainsi, ils prennent la marque, le nom et le nombre de la beste, *Apoc.* 13, 17, » (*a*). Ce n'est donc pas sans raison que les Huguenots avaient traité les membres de la famille de Médicis d'antechrists, ce qu'elle ne pouvait leur pardonner. (*Mém. de Sully.* — Londres, 1767. — T. Ier, page 39.)

XIX (14)

« Pélerins harrassez,
« Qui trottez à grand'erre [1]
« Chercher comme insensés
« Votre salut en terre,
« Quittez cette misère,
« Sans courir haut et bas [2] !
« Et les pieds venez querre [3]
« De la Vache à Colas. »

1. Quelques choses qu'on ait dites et qu'on rabâche encore tous les jours sur les charmes du bon temps d'autrefois, il est hors de doute que l'excès de misère et l'excès d'ignorance étaient entretenus par les hypocrites prédications du clergé. Il recommandait au peuple, pour toute panacée, de s'en remettre à Dieu et aux saints, qui interviendraient à propos pour alléger son sort, et qu'il suffisait de prier. Or, c'est là que commençait la difficulté. Ce n'est pas chez soi qu'on devait s'adresser à eux. Quand on a une grâce à solliciter de son seigneur et maître, on va le trouver; il fallait pour se faire entendre des saints, se rendre là où ils étaient surtout en honneur, quel que fût l'éloignement. Ils partaient donc déjà épuisés, les infortunés, le bourdon à la main, vivant au hasard, sur le dos leur bis-

sac contenant leur pauvre *ex-voto*, toujours escroqué. Pendant qu'ils trottaient à *grand'erre*, comme des cerfs (*Diction. franç.* de Littré), le clergé se ruait sur leurs femmes et leurs filles, restées au logis, et une aggravation de misère leur survenait avec la bénédiction d'un surcroît d'enfants : c'est tout ce qu'ils rapportaient, *insensés*, de leurs pèlerinages : *Quittez cette misère !*

2. *Haut et bas*, par monts et par vaux.

3. *Querre*, du latin *quærere*, quérir, aller chercher le legs de la Vache à Colas. Pourquoi lègue-t-elle ses pieds aux pèlerins après leur avoir conseillé de s'abstenir des pèlerinages ? Ce n'est pas une contradiction : la vache n'est pas un animal voyageur, ou seulement vagabond comme la chèvre ; elle ne s'écarte pas de la prairie où l'on la mène paître ; quand elle a fini d'y brouter, elle s'y couche pour ruminer ; elle y passe même la nuit et, dans bien des contrées, toute l'année. En léguant ses pieds, peu faits pour les voyages, elle symbolise sa recommandation ; il vaut mieux vivre sur son pâtis, ou chez soi, que s'exténuer à courir le monde : pierre qui roule n'amasse pas de mousse. Triste retour sur soi-même, que les Huguenots prêtent à mots couverts à la catholique Vache à Colas, qui n'a pas à se féliciter de s'être laissé entraîner hors de sa prairie.

XX

« Je veux que les enfants
« Et toute la prestraille
« Aillent toujours disants
« A la Huguenotaille[1] :
« Ayez toujours mémoire,
« Et ne l'oubliez pas !
« De cette vache noire
« Qui fut bête à Colas. »

1. Il était naturel de donner à notre cycle populaire le titre de VACHE A PANNIER, puisque le propriétaire de cette bête catholique se nommait Pannier; mais, par un singulier hasard, ce catholique villageois s'appelait aussi COLAS de son prénom. Le clergé crut l'occasion favorable pour se dépouiller d'un surnom injurieux, odieux, qu'on lui donnait depuis mille ans, et, en en blasonnant les Huguenots et leurs ministres, de mettre les rieurs de son côté, ce qui était assez habile dans un pays où l'esprit fait fortune. Cependant cette combinaison n'aboutit pas plus que la prophétie de l'an 1000 : décidément, pour des gens qui avaient le monopole des prédictions, c'est n'avoir pas de chance ! Dans leurs complaintes, les Huguenots respectèrent religieusement le droit acquis du clergé à ce sobriquet de Colas :

c'est une chose qu'on peut affirmer sans les connaître toutes, parce que c'est, de part et d'autre, le fond même du débat. De leur côté, les catholiques contribuèrent involontairement à le lui conserver et à le lui approprier définitivement dans un sens injurieux, en s'efforçant de le populariser encore; et le peuple, s'en tenant à l'enseigne, continua d'appeler Colas les gens qui portaient toujours le même costume particulier, et qui se distinguaient par là des Huguenots et de leurs ministres : si bien que les rieurs, par reconnaissance pour le plaisir que le clergé leur donnait par sa déconvenue, le lui adjugèrent, confirmant ainsi, à leur manière, la sentence de M. de Balzac, bailli d'Orléans. — C'était justice : à chacun le sien.

En terminant cette *Ordonnance*, les réformés relèvent avec orgueil, — comme les révoltés des provinces-unies de Hollande, Zélande, Frise, etc., le sobriquet de *Gueux*, — le terme de mépris *Huguenotaille*, par lequel les enfants et la prêtraille les désignaient; ils leur recommandent ironiquement, par l'intermédiaire de l'élève catholique de Pannier, qui ne fut jamais si noire que dans cette complainte, de leur rappeler sans cesse, pour qu'ils ne puissent jamais oublier leur juste ressentiment, le *Légat de la Vache à Colas*, si insolent et si injurieux pour le clergé, bâté et harnaché de toutes pièces, — et pour le culte catholique, apostolique et romain, honni depuis le bénitier et les matines, les vigiles et les patenôtres, le chapelet et les reliques, les pèlerinages, le maigre et les jeûnes, les indulgences et la confession, jusque dans la cérémonie de l'office, de la grand'messe, des sermons, des prières pour les

morts, de l'aspergès, du culte des saints et de l'Évangile (*a*)!... A la male heure, les catholiques se sont avisés d'insulter les Huguenots dans leurs croyances! Les Huguenots ont pu les mettre au défi de répondre à une telle complainte, sans compter qu'ils tuaient bel et bien les papistes, quand il leur arrivait de corner leurs vieilles rapsodies.

(*a*) J'anticipe sur le couplet final.

XXI[1]

Pour la collation[2],
La pauvre bête noire
S'est mise à l'abandon
Aux sujets[3] de Grégoire[4];
N'ayant plus rien de reste,
Ils n'oublieront pas
De célébrer la feste
De la Vache à Colas.

1. Il n'est plus question ici de legs :

La pauvre bête noire
. . . . . .
N'ayant plus rien de reste...

notre moribonde en a fini au précédent couplet, qui clôt l'ordonnance ou le Légat proprement dit, cet acte plaisamment bilatéral. Pour celui-ci, il a un autre caractère : comme dans les quatre premiers, le maître des cérémonies — pensez qu'il s'agit d'un convoi pompeux ! — remplit son office en exprimant le vœu de la défunte d'obtenir des œuvres pies d'un caractère encore plus gracieux que la rémission plénière, et la prière de l'assistance; maintenant, ce n'est rien moins qu'une fête annuelle qu'elle demande. Je dis œuvres pies purement gracieuses, parce qu'elles ne

sont pas comprises dans le Légat ou ordonnance; il était sans doute d'usage de laisser, par respect, quelque chose à faire au *proprio motu*, comme si, l'ayant payé d'ailleurs de tout son avoir, l'on devait encore observer des égards en matière de salut. Ainsi, si l'on détache ces cinq couplets du reste de la complainte, il appert qu'*une ordonnance ou un Légat ne comprenait que les donations du défunt*, et que les œuvres pies faisaient l'objet de vœux qui n'obligeaient point ceux auxquels il s'adressaient, le clergé, parce qu'il n'y en avait point de trace dans le Légat.

2. *Collation*, discours, sermon en l'honneur d'un saint ou d'un bienfaiteur d'église : « Et fut faicte une « *collation* par un frère des Jacobins toute tendant à « fin de miséricorde » (*Dictionn. franç.* de Littré). On a pu juger, au nombre et à l'étendue des notes dont j'ai fait suivre le texte, combien cette complainte m'a intéressé; peut-être trouvera-t-on que ce n'est pas sans quelque raison : nourrie de faits et d'allusions, elle est bondée par ce dernier couplet, où elle se surpasse, de sorte qu'elle est d'un bout à l'autre, pour la caractériser en deux mots, naïvement insultante. Si, comme on dit, l'on ne trompe point Dieu, bien que chacun se fasse casuiste pour le berner, — ce qui aurait un admirable cachet de simplicité s'il n'y a pas de Dieu, — chacun peut se flatter, ce qui est autre chose, ou de mystifier le clergé, et dans ce cas on donne aux paroissiens le moyen et un exemple de s'émanciper de son joug, ou de lui faire publiquement une avanie, qui fructifie tôt ou tard. Cette testatrice d'une nouvelle espèce, la Vache à Colas, ose bien, après une telle distribution de ba-

layures d'étal, pour chacune desquelles elle a déjà mis une condition, réclamer pathelinement, *en s'abandonnant à merci*, une fête annuelle, *n'ayant plus rien de reste*. Le maître des cérémonies en fait part à l'assistance avec un sérieux de circonstance, afin qu'elle se tienne pour dit qu'elle a un jour de plus à chômer et, naturellement, une veille de fête à jeûner puisqu'on ne travaillera pas. — Mais c'est là une carotte !!... du moment que la Vache à Colas a réservé tout ce qu'elle avait de bon. — Pour qui ? — Eh mais ! pour les Huguenots donc, qui s'en régalent, au propre et figurément. — Cependant le clergé catholique ne manquera pas à célébrer cette fête, comme si elle ne lui rappelait pas une mystification. — Pourquoi donc ? — Parce que toute fête de saint bien prôné et dûment *collationné*, selon l'usage, comme le plus grand du Paradis, lui rapportait, au moyen des quêtes de toutes sortes, non-seulement beaucoup d'honneur, mais encore un gros profit qui le dédommageait, en mystifiant, à leur tour, les dévots. — Très-bien ! s'il restait à ces paroissiens autre chose que des os à ronger, et si leur esprit frondeur, éveillé par le besoin, n'était, grâce à la complainte, dans ce secret de Polichinelle. — Sur cette alternative, les paris sont ouverts. — Si le maître des cérémonies ne tranche pas la difficulté, la pensée du moins des calvinistes n'est pas douteuse. Bien que ce soit une question de *proprio motu*, — n'oubliez pas, s'il vous plaît, que le pape fait partie du cortége, — et qu'il n'y ait pas obligation de canoniser cette bête à cornes, sa fête annuelle sera célébrée, non pas en considération de la défunte, mais parce que refuser serait, pour le clergé qui se

plaisait tant au branle assourdissant des cloches et au milieu de la pompe des cérémonies, donner l'éveil, avouer qu'il se sent mystifié. Son humilité était trop bien entendue pour qu'il n'y sacrifiât pas la religion; il valait mieux paraître croire les déclarations de la crevée et, bien qu'à contre-cœur, se montrer satisfait de ses legs. C'est ainsi que les choses s'étaient souvent passées; mais on ne s'avise jamais de tout. Si l'ordonnance était, heureusement! chantée tout bas, pour cacher la confusion du clergé, des langues aussi indiscrètes que celles de la plupart des confesseurs étaient décidées à éventer le contenu du Légat et à saisir l'occasion de blasonner cette résolution : car ce n'était pas pour les Huguenots un mince sujet d'ébaudissement et de jubilation de faire pièce aux trois bêtes évangélistes qui inspirèrent saint Marc, saint Luc et saint Jean, par l'insertion de la fête de la Vache à Colas au calendrier des saints, et de donner le pas sur l'ânesse de Balaam, qui vécut sans doute du temps que les bêtes parlaient, ce qui n'authentiquait guère son propos, à une bête à cornes, laquelle à force de ruminer avait fini par accoucher d'un Légat, authentique cette fois, comme l'affirmaient tant de Huguenots en présence desquels il avait été fait, qui s'égosillaient à le certifier, et dont le témoignage, plusieurs fois réédité, fait aujourd'hui l'objet de cette *glose d'Orléans*, comme disait déjà Jean de Cervantes, évêque de Ségovie (XVe siècle), écrivant à Pie II (*a*).

3. *Aux sujets de Grégoire.* Bien que le nom de Grégoire soit, depuis Béranger, proverbial — au

(*a*) *Dictionn. des Proverbes* de QUITARD, déjà cité.

féminin, — et que l'usage du vin dans le sacrifice de la messe donnât aux Huguenots matière à proverbe, je n'ai trouvé trace dans aucun dictionnaire de la sagesse des nations que ce nom fût pris, au XVIe siècle, dans aucun sens caractéristique : je n'y attache donc pas la signification de *Sac à vin*, en italien BRIACONE, et, aux membres du clergé, celle d'*ivrognes*. La qualification de *sujets* ne permet pas non plus d'y voir une allusion au pape du second couplet, mort depuis quelque millier d'années; et, en matière ecclésiastique, la complainte est trop précise pour qu'il s'agisse indéterminément de l'un des souverains pontifes qui l'ont porté, surtout quand la *Chaire* dite *de Saint-Pierre* a été occupée, à la fin du XVIe siècle, par Grégoire XIII et Grégoire XIV. Je crois donc devoir y chercher une date ou, tout au moins, une époque, celle de la composition de notre complainte. Bien que ce soit la partie la plus obscure, je le reconnais, de l'histoire du Cycle de la Vache à Colas, je vais tâcher de tirer de cette bouteille à l'encre quelque chose de clair.

4. Mes savants devanciers, faute de connaître le texte du Cycle, en datent la composition de l'année 1605, et fondent leur opinion sur un passage du Journal du règne de Henri IV par Pierre de l'Estoile. Je comprends qu'ils s'y soient arrêtés : l'auteur jouit d'une autorité méritée, incontestable; cependant je maintiens en principe que son témoignage ne saurait prévaloir contre les données fournies par le texte. Au VIe couplet, relatif aux Jésuites, j'ai tiré du texte, rapproché des faits acquis de l'histoire, une induction qui la reporte avant 1594. Je reconnais que son point de départ est dans une imperfection intro-

duite après coup, par hypothèse, dans la complainte, ce qui peut paraître très-arbitraire de ma part; mais ce vingt et unième couplet fournit un élément nouveau à l'appui de mon opinion. En qualifiant les membres du clergé de sujets de Grégoire, il désigne évidemment l'un des deux papes de ce nom qui ont régné à la fin du XVIe siècle : Grégoire XIII, élu le 13 mai 1572 et décédé le 10 avril 1585; puis Grégoire XIV, élu le 5 décembre 1590 et décédé le 15 octobre 1591. Duquel des deux est-il question? Il est évident que le *Légat de la Vache à Colas* est d'une date postérieure aux faits qu'il mentionne. Le onzième couplet parle de Jacques Clément qui assassina Henri III le 1er août 1589; par conséquent il ne peut être question de Grégoire XIII, décédé depuis plus de quatre ans. La composition de la complainte est donc du pontificat de Grégoire XIV, et circonscrite dans la période des dix mois qu'il régna : elle me paraît avoir suivi l'excommunication du Béarnais par ce pape. C'était dans le fort de la lutte de la Ligue et du roi de Navarre. Le parti espagnol n'avait pas cessé de dominer : ce n'était pas le moment de l'inviter à *ne r'allumer pas* la guerre civile (VIe couplet), ce qui suppose une interruption. — Le Légat ne me fournit pas d'autre donnée, et je n'ai pas les trois autres parties du Cycle. Cependant, l'écart de quinze années sur l'opinion accréditée recule d'abord de cet intervalle la chanson anti-huguenote de la Vache à Colas, et de la première réponse anticatholique qui la suivit. Au milieu des guerres civiles, le parti calviniste, étant en minorité, dut s'efforcer de triompher plutôt par la force des armes qu'à coup de chansons, et il dut s'écouler un laps de temps

assez considérable entre chacune des trois complaintes qu'il opposa aux catholiques. Il faut encore placer auparavant la durée de la procédure par-devant le bailli d'Orléans, et enfin tout le temps que le bonhomme Colas Pannier passa à chercher sa vache noire. — Nous voilà donc ramenés, pour l'affaire du prêche de Bionne, sous Grégoire XIII; mais à quelle année de son pontificat? Je n'ai aucun élément pour la préciser; je remarque seulement que la qualification de sujets de Grégoire est doublement fondée par l'origine du Cycle et par la date du Légat, comme l'est aussi la violence de cette complainte qui se ressent et des fêtes célébrées à Rome à l'occasion de la Saint-Barthélemy, et de l'excommunication lancée contre le roi de Navarre et de France. — Jusqu'à son absolution par Clément VIII, ce prince jugea qu'il lui était utile d'entretenir les passions des Huguenots en leur laissant chanter les complaintes anticatholiques. Devenu roi catholique et fils aîné de l'Église, il dut chercher à les étouffer, d'abord en agissant près des chefs calvinistes, et j'ajoute de suite qu'il paraît y avoir réussi, car le passage de l'Estoile ne parle que de la chanson anti-huguenote, et l'interdiction qu'il mentionne ne concerne que les catholiques; mais ce qu'il ne put obtenir, on le comprend, c'est que les Huguenots se privassent de se venger des insultes des catholiques. — Il s'efforça ensuite de détourner le cours des idées de ses sujets sur la vache, vilipendée des deux partis, par une de ces gasconnades naïves dont il avait le secret, en la réhabilitant dans la personne de la jeune reine, Marie de Médicis, qui venait d'accoucher du dauphin. On lit dans les *Plaidoyez de Maître Cl. Expilly* (5e édit. — Lyon, 1636. In-4,

p. 162), que, « au pays de Béarn, le peuple tient « que c'est une bien grande méchanceté de tuer un « veau, pour ce qu'il doit un jour labourer la « terre » : ce respect y est traditionnel et comprend toute l'espèce bovine. On n'est donc pas étonné de trouver dans le *Journal de Henri IV*, publié par M. Halphen et cité ci-dessus, que « en janvier 1602, « M. M. de Sainte-Coulomme, sénéchal de Béarn, et « le baron Darros se rendirent à la Cour pour pré- « senter à la reine, au nom du Pays » de Béarn, « une vache d'or massif en un pré émaillé de petites « pierreries, et portant pour devise sur le soubasse- « ment :

« *Et vacca extremis tandem dominabitur oris;*

« et sur le milieu ces deux vers béarnois :

« *Betten vacque bearnese ab toute humilitat,*
« *La Regine pregna guoardi ta libertat.*

« sur lequel sujet l'on fit cette épigramme latine :

« *Roma bovis eapite invento, sperare triumphum*
« *Ausa est in terris, omine fulta gravi.*
« *Si Fœlix faustumque, nonne integra vacca*
« *Promittit nobis dignius imperium?* »

Débonnairetés perdues, comme tous ces présages flatteurs du plus c.c. des souverains ! Les passions ardentes pas plus que la nature n'ont d'oreilles pour toutes ces fadeurs. Les catholiques continuèrent d'insulter les Huguenots, et les Huguenots de tuer les catholiques. L'Estoile nous apprend encore que ceux-ci agissaient à l'instigation de « quelques-uns « de la plus grande qualité qui les y poussaient sous « mains, et, faisant semblant d'éteindre le feu, l'ali- « mentaient. » Henri IV, fort des avances qu'il avait

tes et sentant sa dignité intéressée dans la per-
ıne de madame son épouse, devenue par son ma-
ge et par la galanterie béarnaise le plastron de la
ınson de la Vache à Colas, interdit, le 10 sep-
nbre 1605, aux catholiques de la chanter, sous
ine d'être pendus : ce qui eut un plein succès
rès sa mort.

ADDITIONS.

—

I. — RÉMISSION PLÉNIÈRE.

Page 26. Au troisième couplet, notre héroïne pénitente demande au pape *rémission plénière* du mal qu'elle avait fait à Colas le bonhomme. J'ai expliqué cet acte de contrition dérisoire d'après les faits qui ont donné lieu à la complainte; mais j'ai omis de relever le sarcasme à l'adresse du sacrement de la pénitence et de donner quelque explication sur l'absolution demandée au saint-père. — De même qu'il y avait les indulgences plénières et les indulgences partielles ou diocésaines, il y avait les rémissions plénières et les absolutions ordinaires. On n'était obligé de recourir à celles qui nous occupent que pour les *cas réservés*, c'est-à-dire pour les gros péchés. C'en était un pour les catholiques d'aller au prêche, même par pure curiosité, comme, aux premiers siècles du christianisme, de fréquenter les

spectacles des païens : on encourait l'excommunication, parce qu'on avait commis un scandale public qui portait préjudice à l'Église. Jugez si les Huguenots se moquaient de cette grande puissance des clefs en la faisant intervenir pour absoudre une vache ! Mais cette bête brute personnifie la catholicité : voyez donc avec quel mépris ils traitaient les catholiques ! En temps de paix, les cas réservés étaient une institution purement fiscale ; aussi l'annonce d'une *ordonnance* précède-t-elle la demande de rémission plénière : comment trouvez-vous cette suprême autorité morale de Sa Sainteté ? — Jusqu'à la Révolution française, le clergé jouit, entre autres priviléges, de celui de correspondre librement avec le pape, souverain étranger, qui avait ainsi un moyen commode d'intriguer dans tous les États catholiques, d'y fomenter l'insurrection et la guerre civile, d'après le droit qu'il s'était arrogé de délier les sujets de l'obéissance au prince : c'était la sanction des excommunications. Napoléon Ier priva, dans un éclair de bon sens, le clergé français de ce privilége quand il restaura le culte. Après une longue et savante lutte diplomatique, destinée à dissimuler le point convoité d'attaque, le souverain pontife réduisit toutes ses réclamations à une question de confessionnal en apparence, la liberté pour les évêques de correspondre avec lui pour la RÉMISSION PLÉNIÈRE des cas réservés, sans passer par le vinaigre du gouvernement : il l'obtint. Le nom de Portalis est attaché à cette concession où l'aimable légèreté française fut jouée par la polissonnerie romaine. Dès lors, sous le couvert des cas réservés, la Cour de Rome attisa apostoliquement les haines, raviva les espérances du

parti royaliste, qu'elle mit en relation avec la Sainte-Alliance; le clergé, qui avait besoin d'être contenu, redevint romain, la chaîne des temps du Concordat de 1517 fut renouée, comme on dit en français d'émigration, et son entière consolidation par la *Terreur blanche* ne fut plus qu'une affaire de patience.

II. — COLAS.

Page 69. Puisque Colas, corbeau et clerc sont synonymes dans le langage populaire, on agréera sans doute que je rapporte ce que Buffon dit du corbeau. « Le corbeau a été fameux dans tous les temps; « mais sa réputation est encore plus mauvaise « qu'elle n'est étendue..... On l'a toujours regardé « comme le dernier des oiseaux de proie, et comme « l'un des plus lâches et des plus dégoûtants. — « Son plumage lugubre, son cri plus lugubre en- « core..... son port ignoble, son regard farouche, « tout son corps exhalant l'infection, on ne sera pas « surpris que dans tous les temps il ait été regardé « comme un objet de dégoût et d'horreur..... » — Et au XVIe siècle, par les Huguenots. — « Partout « on le met au nombre des oiseaux sinistres, qui « n'ont le pressentiment de l'avenir que pour an- « noncer des malheurs..... Combien de gens encore « aujourd'hui frémissent et s'inquiètent de son « croassement! » — Il s'est trouvé cependant, en 1619, un prêtre, curé d'Einville-le-Parc, en Lorraine, Vzier (Anthoine), qui, dans un livre intitulé : *Triomphe du Corbeau*, in-8°, s'efforce de prouver « *qu'il semble que Dieu et nature ayent usé de pro-*

« *digalité en la distribution de leurs excellents or-* « *nemens en iceluy corbeau.* » On pense bien que c'est passablement alambiqué, et que, défendant ses ouailles, qu'on avait surnommées *Cras* ou Corbeaux, ce curé prenait parti également pour sa robe ; mais quelque immense lecture que suppose ce livre, ayant été fait sérieusement, il n'a pas le caractère d'un jeu d'esprit, comme les éloges de la gueuserie, de la vieillesse, de la folie, des parasites, etc., etc.; et il n'a pas réhabilité le corbeau, ni le clergé, « car, » — dit le rééditeur de 1839, M. J. Cayon, — « le cri « seul au corbeau, au *Cras*, il est pénible de le pen- « ser, signala, en 92, les massacres aux Carmes, à « l'Abbaye, et les préventions populaires en font une « spéciale injure » (page VIII).

III. — VENTRE.

Page 71. *Que mon ventre lui vienne.....* C'est ce que la Vache à Colas souhaite au pape. Je lis au chapitre VIII du *Triomphe du Corbeau* déjà cité, page 39 : « Le signe du Taureau a sa teste et ses « cornes contre son ventre..... Le Taureau a toutes « ses forces en la teste et aux cornes, mais tournees « vers le ventre, comme signifiant que toute la « force et gloire des gourmands et gloutons, c'est « de faire leur Dieu de leur ventre, contre lesquels « dit Valere, liv. 4, c. 5 : « Si manger gloutonnement « est ta gloire, pourquoy manges tu et bois tu tant, « que ta gloire te manque, ne pouvant plus manger « ne boire pour ta debauche precedente ?... » Ce passage catholique paraît commenter le couplet ironique

du Légat calviniste de la Vache à Colas, et la situation de la puissance papale, à laquelle la Suède, l'Angleterre, une grande partie de l'Allemagne, venaient de se soustraire, et qui était attaquée en France, en Espagne, en Portugal, et jusqu'en Italie, la terre classique du papisme.

ERRATUM.

—

Page 7. Sans doute l'on trouvera dans mon travail matière à *errata*, et je déclare que personne n'est plus disposé que moi à soumettre ses lumières aux autres; toutefois, à tort ou à raison, je ne vois qu'une correction à y faire. Après avoir cherché dans l'*Almanach Bottin* et dans les *Guides* la mention du bourg de Bionne, ne l'ayant trouvée dans aucun d'eux, j'ai cru que les guerres de religion l'avaient détruit, et qu'il n'existait plus, au moins sous son ancien nom : je m'en suis expliqué en ce sens dans l'Introduction. Depuis l'impression de cet opuscule, j'ai appris par une personne d'Orléans que ce village existe toujours, qu'il n'a pas changé de nom et qu'il est situé à environ huit kilomètres de cette ville.

CORRECTION.

—

P. 17, lig. 24, au lieu de *XV*e, lisez *XVI*e *siècle*.

ÉPILOGUE

Je ne sais, après ce long commentaire, si je m'abuse sur le mérite du Légat, mais il ne me paraît pas qu'il se distingue par la vulgarité et la platitude. Il me semble même qu'exprimant les passions les plus poignantes d'un parti en pleine lutte, il ne saurait avoir ces caractères croupis; et, dans mon humble opinion littéraire, c'est un tour de force d'être parvenu à condenser tant de fureur dans ce petit espace de vingt et une strophes de huit vers, que je n'ai pu analyser qu'imparfaite-

ment en plus de cent pages de petit texte : car, à trois siècles de distance, bien des détails qui étaient populaires nous échappent, et à moi surtout. Ce qui me fait croire que je ne me trompe point, c'est le cachet même de naïveté, de bonhomie villageoise, qui caractérise cette complainte. Il faut, à mon avis, avoir le cœur noyé de fiel, comme on dit, et l'esprit ouvert à toutes les vengeances, pour jouir et se gausser jusqu'au bout de l'épée dont on frappe. Une seule chose m'a d'abord étonné : les catholiques se moquaient de leurs adversaires, dont la religion était à la hauteur de la brute ; je m'attendais à ce que les Huguenots rétorqueraient cette insulte, en rappelant que les colléges et la Sorbonne catholiques, papistes et espagnolites, avaient servi d'étables aux bestiaux, chevaux, bœufs, vaches, moutons, ânes et volailles (pendant le second siége de Paris, en 1590), et que l'intelligence de ces animaux était évidemment à la hauteur de l'instruction profane qu'on donnait dans les uns et des questions de religion que l'autre décidait. Mais, comme on a pu le voir, ce fait, très-rapproché de la composition du Légat, devait n'être connu

que des Parisiens assiégés; il n'avait pas encore transpiré dans les *Mémoires de la Ligue*, et ce n'est que trois ans plus tard que la *Satire Ménippée* en glose en digne petite-fille de notre immortel Rabelais. (Ratisbonne, 1711. 3 vol. in-8. — T. Ier, p. 94.)

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

INTRODUCTION. 1

Divers appels pour la recherche du CYCLE POÉTIQUE LA VACHE A COLAS, p. 1. — Détails bibliographiques, Cabinet jésuitique et LÉGAT de la Vache à Colas, 2 à 6. — Résumé des renseignements fournis par le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protestantisme français* : faits qui ont donné lieu au Cycle; localités où ils se sont produits, 7 à 11 V. l'Erratum. — Explication des trois locutions proverbiales, 11 à 12. — Époque de la composition du Cycle, 13 et 14; 35, note 1. — Violences auxquelles il donne lieu, 14. — Complément des détails historiques sur la Vache à Colas, 15 à 17.

1er COUPLET. 19

Notes : 1. Légat, 19 et 20; — 2. Sedege; — 3 Cortége du convoi; — 4. Caphars, 20; — 5. Avecques; — 6. Libera, 21; — Saint-Médard, le capitaine Brisebancs; — 7. Tombeau funèbre, 22.

2e COUPLET. 23

Notes : 1. Saint Grégoire le Grand, le *Sacramentaire*,

Pages

l'*Antiphonaire*, et Phocas, 23 ; — Jean le Jeûneur, *syndicat d'Alexandre VII* ; ordonnance, enfer et purgatoire, 24; — le livret *Ordo*, 25.

3e COUPLET. 26

Notes : 1. Proverbe *Sot comme Pannier*, et la 4e complainte du Cycle, 26 et 27; — Noms de la Vache au XVIe siècle, 27

4e COUPLET. 28

Note : 1. Mort violente, cause de béatitude; modestie naturelle de la Vache, 28; — Grand exemple, 29.

5e COUPLET. 30

Notes : 1. Détail des legs, *Traité des Festins*, 30 et 31, 83 à 88; — Le clergé catholique assimilé aux dieux, 31; — la bête à Colas au rang des anciens princes et souverains de la France, 32 ; — 2. Deux sujets de disputes théologiques 32 ; — Effets du Concordat et de la Révocation de l'édit de Nantes sur le clergé catholique, rimes riches, 33.

6e COUPLET. 34

Notes : 1. Espagnolites et autres sobriquets des Jésuites, Roupille; naturel de la Vache, opposition, 34 et 35; — les Jésuites bannis de France pendant dix années, 35.

7e COUPLET 36

Notes : 1 Rectification de la série des numéros d'ordre des couplets; *graisser les bottes*, 36; — 2. Le R. P. Cotton (Pierre), le fin Cotton, Ravaillac et Ce, l'*Anti-Cotton*; Jean Chatel; *Les Moines*, comédie, le P. de la Chaise, 37 et 38; — 3. Grimoire de Magie et Adr. de Fresne, Saint Paul, 38 et 39; — 4. Jeu de mots latins; langue ancienne doctrine médicale, *Traité des Festins* de Muret; bé-jaune, moral de Henri IV, 39 et 40; — Richelieu, 41; — 5. Junon et 10; détail de style, citation, 41; — Légendes, Saint Dominique,

Pages

pets diphthongues, acception du mot *Légende* au XVIe siècle, 42.

8e COUPLET. 43

Notes : 1. Rectification de la série des numéros d'ordre des couplets; — 2. Moustier; — 3. Libérer; — 4. Vicaire, 43; — 5. Messe, 44.

9e COUPLET. 45

Notes : 1. Cureurs; — 2. Aspergès, 45; — Citation, *Parfum de Rome;* eau lustrale, deux citations de d'Aubigné, 46; — 3. Tétins, *Aventures de la Madona*, la sainte Vierge et saint Dominique, l'*Évangile éternel* et l'*Al-Koran des Cordeliers*, Alain de la Roche, le Rosaire, 47; — Ce qui a manqué à Renoult et Jurieu; la comtesse Cocagne, citation; Révolution de Juillet 1830 et le palais de l'Archevêché à Paris, brochure, citation, 48 et 49; — Festin, 50.

10e COUPLET 51

Notes : 1. Capucins, malpropreté, pauvreté; — 2. Ignorance, 51; — 3 Cordeliers, Alexandre IV. la Sorbonne, double rôle de la corde des Cordeliers, 52 et 53

11e COUPLET 54

Notes : Jacques Clément, M. Haussmann, Primat, l'archevêque Sibour et l'abbé Verger, Henri III, la duchesse de Montpensier, fils aîné de l'Église, Jacobins ou *petits Jacques*, 54 et 55; — 2. Festin, *Bœuf muet*, *l'Ange de l'École*, 55; — *Pères de la Foi*, maigre, 56.

12e COUPLET. 57

Notes : 1. Carmes, organe de la génération; — 2 Augustins, 57; — Pantoufles, citation, 58; — 3. Patins, Jean XXIII, Sixte IV, Alexandre VI, *Diction. de l'Académie*, *Avertissement aux pères de famille*, Jules II partit en guerre; — Rabelais, 58 et 59; — 4. Indul-

Pages

gences, Dominicains et Augustins, Luther, Jean Huss, 59 et 60; — 5. Chanoines; indulgences plénières et indulgences de seconde qualité, 60 et 61; — 6. Aperçu de la scène du prêche de Bionne, 61.

13e COUPLET 62

Notes : 1 Règle des Chartreux, effets hygiéniques et prolifiques, *eau bénite*, 62 et 63; — 2. Explication grammaticale; — 3. Nourriture, fromage et vin, proverbe; — 4. Frères lais; chartreuse, liqueur, matines, 63; — 5. Incorrection du texte, discussion; espagnolites, proverbe; *vin guépin*, enseignement ignorantin, 64 et 65.

14e COUPLET 66

Notes : 1. Prêtre-Jean, Soudan et Abyssinie, titres du pape de Soudan, du pape de Rome et de Charles-Quint; religion, mœurs, Sixte IV, Babylone et la Grande Prostituée, etc.; Nabuchodonosor et l'infaillibilité, Léon X, *mal français* et *mal de Naples*, Hist. des Conclaves de Petrucelli della Gattina; autres rapprochements, *Corbeau Colas*, *Vache à Colas*, Mérovingiens, aumônes et gorilles, etc, 66 à 70; — 2. Gille, *barbotter*, oison bridé, etc.; *Journal de Henri IV*, ventre, du Perron, citation, 70 à 72; — 3. Les *waters closed* et le progrès, 72.

15e COUPLET 73

Notes : 1. Ordre des numéros des couplets; — 2. Hermites; — 3 Bigot, 73; — 4. *Enfilez-les*, explication; — 5. Prosodie; — 6. *Si que*, explication; — *Barbotant patenôtres*, prononciation défectueuse, et pourquoi; *Pervigilium Veneris*, 74 et 75.

16e COUPLET 76

Notes : 1. Domp Claude, sa *Légende*, 76 et 77; — 2 Opinion d'Ambroise Paré sur le volume du cœur, circulation du sang et capacité des vaisseaux artériels, 77 à 80; — Reliques de saint Louis, roi de France,

Pages

81; — Nourriture, 81 et 82; — Intention caractéristique de l'état des esprits, deux citations, Traité d'Apicius sur la bonne chère, 83 et 84; — Traité des festins, de Muret, banquet du pape élu, 84 à 88; — Erreur des Réformés, luttes de race contre race, guerres civiles, distinction entre le protestantisme et la Réforme, Martin Luther et Jean Calvin, esprit gallican séculaire dévoyé par l'esprit autoritaire des calvinistes, conséquences, Henri IV, influence des excès vénériens, rôle des Bourbons, 88 à 90; — 3. Cheville; — 4. Le Légat de la Vache à Colas confirme la Légende de Domp Claude; le pape, le P. Cotton et Domp Claude sont des personnifications, culte de dulie ou des images, ou l'idolâtrie condamnée par le pape; — l'abbaye de Sainte-Claude, ses serfs et Voltaire, 90 et 91.

17e COUPLET 92

Notes : 1. Administration de l'abbaye de Cluny par Domp Claude, citation, reliques d'animaux, 92 et 93; — 2 Explication; — 3. Bigots, 93; — Rimes, Tabourot, Le Fèvre, *Virgile Virai*, citation, correction, 94.

18e COUPLET 95

Notes : 1. Correction du texte, 95; — 2. La Beste de l'Apocalypse, le jésuite Malagrida, l'an 1000, *la chasse à la Beste apocalyptique*, pamphlet clérical, description, passage leste, 95 à 98; — Marque de la Beste, d'après le clergé catholique, d'après les Calvinistes, les Médicis traités d'antechrists, 98 à 103.

19e COUPLET 104

Note : 1. Pèlerinage, *grand'erre*, 104 et 105.

20e COUPLET 106

Note : 1. Vache à *Colas* plutôt que Vache à *Pannier*, 106 et 107; — Gueux et Huguenotaille, 107 et 108.

21e COUPLET 109

Notes : 1. Fête annuelle de la Vache à Colas, œuvres

Pages

pies et Légat, 109 et 110; — 2. Collation, glose d'Orléans, 110 à 112; — 3. Sac à vin, Briacone, sujets de Grégoire, 112 et 113; — 4. Déterm nation de l'année de la composition du Légat de la Vache à Colas, et époque où se sont passés les faits qui ont donné lieu au Cycle, 113 à 115; — Conduite de Henri IV avant son absolution, et depuis, réhabilitation de la Vache dans la personne de la reine, citations, défense de chanter la chanson anti-huguenote, 115 à 117.

ADDITIONS 118

1. Rémission plénière et cas réservés, 118 à 120 — 2. Colas, citation, *le Triomphe du Corbeau*, citations, 120 121; — 3. Ventre, *le Triomphe du Corbeau*, citation, 121 et 122.

ERRATUM. — Bourg de *Bionne*, 123.

CORRECTION — 124.

ÉPILOGUE. — Anecdote du second siége de Paris, en 1590. 126

62630039

Achevé d'imprimer

pour

L'ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES

PAR D. JOUAUST

IMPRIMEUR DE LA COMPAGNIE

le 25 novembre 1868

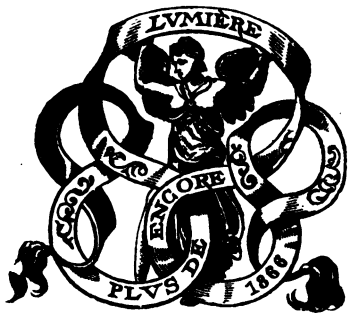

639

ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES

Société libre

POUR LA PUBLICATION A PETIT NOMBRE DE LIVRES RARES OU CURIEUX.

Membres du Conseil pendant l'année 1868-1869.

MM. Paul CHÉRON. — H. COCHERIS. — Jules COUSIN. — E. F. DELORE. — Emile GALICHON. — Pierre JANNET. — Louis LACOUR. — Lorédan LARCHEY. — Anatole de MONTAIGLON.

Collection de la Compagnie.

1. *De la Bibliomanie*, par Bollioud-Mermet, de l'Académie de Lyon. In-16 pot double de 84 pages, 160 exemplaires. 2e édition de la réimpression. . . . . 5 »
2. *Lettres à César*, par Salluste, traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 68 p., 300 exempl. 2 »
3. *La Seiziesme Joye de Mariage*, publiée pour la première fois. In-16 pot double de 32 p., 500 exempl. . . . . 2 »
4. *Le Testament politique du duc Charles de Lorraine*, publié avec une étude bibliographique par M. Anatole de Montaiglon. In-18 jésus de 78 p., 210 exempl. 3 50
5. *Baisers de Jean Second*, traduction nouvelle, par M. Victor Develay. In-32 carré de 64 p., 500 exempl. . . . . 2 »
6. *La Semonce des Coquus de Paris en may* 1535, publiée, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Soissons, par M. Anatole de Montaiglon. In-18 jésus de 20 p., 210 ex. 2 »

7. *Les Noms des Curieux de Paris*, avec leur adresse et la qualité de leur curiosité. 1673. Publié par Louis Lacour. In-18 raisin de 12 pages, 140 exemplaires. 1 50

8. *Les Deux Testaments de Villon*, suivis du *Bancquet du Boys*, publiés par M. Paul Lacroix. In-8 tellière de 120 p., 220 exemplaires. . . . . 7 »

9. *Les Chapeaux de castor*. Un paragraphe de leur histoire. 1634. Publié par Louis Lacour. In-18 raisin de 8 p., 200 exempl. . . . . 1 »

10. *Le Congrès des Femmes*, par Érasme, traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 32 p., 312 ex. 1 »

11. *La Fille ennemie du Mariage et repentante*, par Érasme, traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 64 p., 312 exemplaires. . . . . 2 »

12. *Saint Bernard*. Traité de l'Amour de Dieu. Publié par P. Jannet. In-8 tellière de 140 p., 313 ex. . . . . 5 »

13. *Œuvres de Regnier*, reproduction textuelle des premières éditions. Préface et notes par Louis Lacour. In-8 carré de 356 p., 525 exempl. . . . . 20 »

14. *Le Mariage*, par Érasme, traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 64 p., 312 exempl. . . . . 2 »

15. *Le Comte de Clermont*, sa cour et ses maîtresses, par M. Jules Cousin. In-18 jésus, 2 vol. de 432 pages., 412 exempl. . . . . 10 »

16. *La Sorbonne et les Gazetiers*, par M. Jules Janin. In-32 carré de 64 p., 312 exempl. . . . . 2 »

17. *L'Empirique*, pamphlet historique. 1624, réédité par Louis Lacour. In-18 jésus de 20 p., 200 exempl. . . . . 2 »

18. *La Princesse de Guéménée dans le bain et le Duc de Choiseul*. Conversation rééditée par Louis Lacour. In-18 jésus de 16 p., 200 exempl. . . . . 2 »

19. *Les Precieuses ridicules*, comédie de I. B. P. Moliere. Reproduction textuelle de la première édition. Notes par Louis Lacour. In-18 raisin de 108 p., 422 exempl. . . 5 »

20. *Les Rabelais de Huet*. In-16 de 68 p., 260 ex. . . 3 »

21. *Description naïve et sensible de sainte Cécile d'Alby*. Nouvelle édition, publiée par M. d'Auriac. In-16 de 64 pages, 260 exemplaires. . . . . 5 »

22. *Apocoloquintose*, facétie sur la mort de l'empereur Claude, par Sénèque, traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 64 p., 512 exemplaires. . . . . 2 »

23 *Aline*, reine de Golconde, par Boufflers. Nouvelle édition

publiée par M. Victor Develay. In-32 carré de 64 pages, 512 exemplaires. . . . . 2 »

24. *Projet pour multiplier les Collèges des Filles*, par l'abbé de Saint-Pierre. Nouvelle édition publiée par M. Victor Develay. In-32 carré, de 40 p., 312 exemplaires . . . . . 1 »

25. *Le Jeune Homme et la Fille de joie*, par Érasme, traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 32 p., 312 exempl. . . . . 1 »

26. *Le Comte de Clermont et sa cour*, par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. In-18 jésus de 88 p., 412 ex. . 3 »

27. *Le Grand écuyer et la Grande écurie*, par Ed. de Barthélemy. In-18. . . . . 6 »

28. *Les Bains de Bade au XVe siècle*, par Ant. Méray. In-16 de 48 p., 420 exemplaires. . . . . 3 »

29. *Éloge de Gresset*, par Robespierre, publié par D. Jouaust. In-8° de 64 p., 100 exemplaires . . . . . 5 »

30. *Amadis de Gaule* (La Bibliothèque de don Quichotte.), par Alphonse Pagès. In-18 raisin de 174 p., 412 exempl. 5 »

31. *Réflexions ou Sentences et Maximes morales de La Rochefoucault*. Reproduction textuelle de l'édition originale de 1678. Préface par Louis Lacour. In-8 carré de 262 p., 525 exemplaires. . . . . 20 »

32. *Essai sur l'Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, par J. J. Guiffrey. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. In-8 carré de 396 p., 525 exemplaires . . . . . 15 »

33. *Distiques moraux de Caton*. Traduction nouvelle par M. Victor Develay. In-32 carré de 80 p., 1 grav., 512 ex. . 2 »

34. *Une Préface aux Annales de Tacite*, par Senac de Meilhan, publ. par Sainte-Beuve. In-16 de 60 p., 420 exempl 3 50

35. *La Louange des Vieux Soudards*, par Louis Lacour. In-32 carré de 64 pages, 300 exemplaires . . . . . 2 »

36. *Académie des Bibliophiles*. Livret annuel. Première année 1866 1867. In-8 carré de 16 p., 150 exemplaires . . 5 »

37. *Le Bréviaire du roi de Prusse*, par M. Jules Janin. In 32 carré de 72 p., 300 exemplaires. . . . . 2 »

38. *L'Oublieux*, comédie en 3 actes de Charles Perrault, de l'Académie françoise, auteur des *Contes de Fées*, publiée pour la première fois par M. Hippolyte Lucas. In-18 raisin, une gravure, 132 p., 350 ex. . . . . 3 »

39. *Secrets magiques pour l'amour*, au nombre de octante et trois, publiés d'après un manuscrit de la bibliothèque de Paulmy par P. J., bibliomane. In-18 raisin, 400 ex. . 5 »

40. *Le Talmud*, étude par M. Deutsch, traduit de l'anglais sous les yeux de l'auteur. In-18 fabriqué à Londres, 200 ex. 5 »

41. *Ligier Richier*, par Auguste Lepage. In-16, 36 p., 260 ex. . . . . 2 »

42. *Catalogue d'un libraire du XVe siècle tenant boutique à Tours*, publié par le docteur A. Chereau. In-16, 36 p., 300 ex. . . . . 3 »

43. *Rabelais*, publié par MM. A. de Montaiglon et Louis Lacour. 3 vol. in-8. . . . . 60 »

(Le 1er volume est en vente. Jusqu'à l'apparition du tome III on peut souscrire à l'ouvrage au prix de 15 fr. le volume.)

44. *Les Antiquitez de Castres*, de Pierre Borel, publiées par M. Ch. Pradel. In-18 jésus, 288 p. . . . . 10 »

45. *Les Satires du sieur N. Boileau Despréaux*, publiées par P. de Marescot. In-8 de 204 pages, 300 exemplaires. 10 »

46. *Mémoires d'Audiger, limonadier à Paris* XVIIe siècle. Recueillis par M. Louis Lacour. In-16 de 48 p., ex. 3 »

LE LÉGAT

DE LA

VACHE À COLAS

DE

SEDEGE

COMPLAINTE HUGUENOTE DU XVIe SIÈCLE

Précédée d'une Introduction

Et accompagnée d'une Glose d'Orléans

PAR

EMMANUEL VASSE

(DE CRÈTE)

B/E 3207 n.1

PARIS

ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES

M DCCC LXVIII

Curr
f Légat
N. Th. C

LVMIÈRE
ENCORE
PLVS DE
1866